

Groupe S&D
du Conseil régional

Bilan de mi-mandat

2 ans et demi d'action au service de la Bretagne

Septembre 2018



Aménagement du territoire — Économie — Formation — Mobilités
Transition écologique — Culture et rayonnement de la Bretagne — Breizh COP..

Couverture

Marché des Lices à Rennes

Chemin de randonnée près du Lac de Guerlédan

Festival Mondial'Folk de Plozévet

Port de Lorient

© Groupe S&D

Bâtir aujourd'hui la Bretagne de demain

Voici déjà deux ans et demi que notre majorité régionale met en œuvre son projet en faveur d'une Bretagne prospère, inventive, solidaire et rayonnante. Deux ans et demi d'un investissement de chaque instant, d'un engagement exigeant au service du bien commun. Pour ma part, j'ai eu le plaisir d'être porté à la tête de l'institution en juin 2017. Cette mission, j'entends l'exercer avec autant d'humilité que de détermination. Avec humilité, car conscient de l'honneur qui m'a été fait de succéder à Jean-Yves Le Drian, et de présider aux destinées de cette belle terre chargée d'histoire qu'est la Bretagne. Avec détermination aussi, car animé par la conviction que dans ce monde incertain dans lequel nous évoluons désormais, il est crucial de se fixer un cap et de se donner les moyens de l'atteindre.



© Emmanuel Pain

Ce cap, nous l'avons. C'est le projet soumis aux Bretonnes et aux Bretons à l'automne 2015, et dont, très majoritairement, ils ont souhaité la concrétisation. Depuis lors, nous œuvrons à cette tâche, mus au quotidien par la volonté scrupuleuse de tenir les engagements pour lesquels nous avons été élus. Certes, les circonstances et les problématiques peuvent évoluer avec le temps, nécessitant de s'adapter à elles. Mais en ce qui nous concerne, nous ne perdons jamais de vue ce qui, fondamentalement, nous a unis en 2015 – une passion : la Bretagne ; une ambition : son développement équilibré dans les transitions en cours ; une ligne de conduite : l'écoute et le respect de l'autre.

Tel reste plus que jamais le ciment de notre large majorité régionale, fruit d'une histoire et d'un état d'esprit « à la bretonne ». Une majorité composée de plusieurs groupes dont l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates de Bretagne, que je suis fier de présider. Nous sommes divers – c'est notre richesse. Cette diversité est en effet une force incontestable, qui conduit au rassemblement au nom d'un projet fédérateur et progressiste, que nous portons collectivement et dont nous sommes individuellement responsables.

Voici donc une trentaine de mois qu'ensemble nous sommes au travail. Le cap du mi-mandat approche, et c'est l'occasion de dresser un bilan de l'action conduite par notre collectivité dans ses différents domaines d'intervention : aménagement du territoire, économie, éducation et formation, langues régionales, mobilités, environnement, culture, sports, tourisme... Telle est la vocation de ce document – confronter nos engagements de 2015 à ce qui a été réalisé depuis lors, tout en présentant les chantiers encore en cours ainsi que les transitions qu'il nous faut engager.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Loïg Chesnais-Girard
Président du Conseil régional de Bretagne
Président de l'Alliance progressiste des socialistes et démocrates de Bretagne

Sommaire

Synthèse	6
Aménagement du territoire	17
Pour une Bretagne unie, équilibrée et solidaire	18
Pour une Bretagne en phase avec la révolution numérique	22
Économie	25
Pour un accompagnement des entreprises au service de l'emploi	26
Pour une Bretagne à la pointe de l'innovation	29
Pour une agriculture bretonne dynamique et prospère	32
Pour une Bretagne qui tire au mieux parti de son potentiel maritime	35
Formation	39
Pour des lycées performants et où il fait bon vivre	40
Pour une recherche et un enseignement supérieur attractifs	43
Pour un système efficace de formation professionnelle	46
Pour un système d'apprentissage dynamique	48
Pour le rayonnement des langues de Bretagne	50
Mobilités	53
Pour une politique de transport adaptée aux besoins de chacun	54
Pour un renforcement de l'accessibilité de la Bretagne	57

Transition écologique	61
Pour une gestion optimale de la ressource en eau	62
Pour une lutte efficace contre le changement climatique	65
Culture et rayonnement de la Bretagne	69
Pour une identité culturelle dynamique et plurielle	70
Pour répondre aux défis de la vie associative et sportive	73
Pour l'émergence d'un nouveau modèle touristique	75
Pour une Bretagne qui pèse dans le monde	78
Breizh COP	81
Pour une Bretagne qui anticipe les transitions	82
Vos élu.e.s	86

Synthèse

Aménagement du territoire

> Pour une Bretagne unie, équilibrée et solidaire

- Signature à partir de l'automne 2014 des contrats de partenariat Région-Europe-Pays 2014-2020, visant à accompagner les 21 Pays de Bretagne ainsi que les 12 îles bretonnes du Ponant dans leurs projets de développement.
- Enveloppe globale de 266 millions d'euros sur 7 ans, complétée par un budget minimum de 122 millions d'euros de fonds européens.
- Consécration du principe de péréquation, qui se traduit par un soutien prioritaire aux Pays les plus fragiles sur les plans démographique et économique.
- Processus de révision des 22 contrats en 2017, avec le vote d'une dotation supplémentaire de 107 millions d'euros pour la période 2017-2020 et un renforcement des mécanismes de péréquation.
- Au total, 443 projets de territoire soutenus par la Région sur la période 2014-2017, à hauteur de 47 millions d'euros.
- Hors contrats de partenariat, succès de l'appel à candidatures initié en 2017 en vue de renforcer l'attractivité des centres villes et des bourgs ruraux : 60 projets sélectionnés, avec un soutien pour un montant global de près de 29 millions d'euros ; lancement d'un 2^e appel à candidatures de septembre 2018 à janvier 2019.

> Pour une Bretagne en phase avec la révolution numérique

- À l'initiative de la Région, constitution du syndicat mixte Mégalis, qui se voit en 2013 confier la mission de garantir à l'ensemble des Bretons un accès universel à la fibre – un investissement de 2 milliards d'euros sur 15 ans.
- Réalisation de la première tranche de la phase 1 des travaux en 2017 : 56 000 prises déployées dans 4 villes moyennes et 32 zones rurales, avec un réel succès en termes de commercialisation.
- Mise en œuvre actuellement de la 2^e tranche, qui se traduit par le déploiement de 170 000 nouvelles prises dans 9 villes moyennes et 90 zones rurales.
- Validation par Mégalis le 16 mars 2018 du périmètre des secteurs retenus avec les intercommunalités dans le cadre de la phase 2 du projet Bretagne Très Haut Débit, qui permettra le raccordement à la fibre entre 2019 et 2023 de 400 000 locaux supplémentaires.

- Dès 2022, connexion supérieure à 30 Mbs pour 81 % des Bretons et montée en débit pour la quasi-totalité d'entre eux.

Économie

> Pour un accompagnement des entreprises au service de l'emploi

- Signature en 2017-2018 des conventions de partenariat entre la Région et les 59 EPCI bretons, destinées à poser le cadre d'une action publique plus cohérente et plus performante au service de la compétitivité des entreprises et de l'emploi.
- Mise en œuvre en 2016 du « PASS Croissance TPE Bretagne », au bénéfice des petites entreprises qui souhaitent investir, et, à titre expérimental, instauration en 2017 d'un « PASS Flash TPE Bretagne » adapté au segment des microentreprises.
- Création en 2017 du « PASS Commerce Artisanat », avec comme objectif le soutien aux petites entreprises de proximité qui dynamisent les centres bourgs et les quartiers périphériques.
- Instauration en 2018 du « PASS Création », dont le but est la sécurisation des parcours, depuis la création ou la reprise effective de l'entreprise jusqu'à son développement les trois premières années.
- Déploiement en 2017 du fonds Breizh Up dédié aux nouveaux modèles économiques et, plus globalement, montée en puissance des outils bretons d'intervention en fonds propres, lesquels soutiennent un nombre croissant de projets.
- Extension en 2017 aux secteurs de l'audiovisuel et du cinéma, du tourisme et de la transformation des produits de la mer, des aides directes destinées à accompagner les investissements des entreprises créatrices d'emploi.

> Pour une Bretagne à la pointe de l'innovation

- Depuis 2017, repositionnement par la Région des 7 technopôles en tant que portes d'entrée pour l'accompagnement des PME innovantes, et signature d'un partenariat renforcé en matière d'innovation avec la CCI Bretagne pour la période 2018-2020.
- Renforcement en 2016-2017 des dispositifs de soutien aux projets développés par les entreprises innovantes, ce qui s'est traduit par la mise en place de la nouvelle gamme « INNO » : INNO Conseil, INNO Faisabilité, INNO R&D, INNO R&D Collaborative.
- 131 projets industriels innovants soutenus en 2015, 150 en 2017 ; 9 projets d'innovation sociale soutenus en 2015, 29 en 2017.

- 4 incubateurs (« TAG BZH »), un par département, accompagnent depuis 2017 les projets d'innovation sociale jusqu'à ce que les entreprises qui les développent deviennent autonomes et créatrices d'emploi.
- Développement à venir de la gamme des dispositifs INNO, avec le lancement d'INNO Avenir Projets et d'INNO Avenir Filières, dotés respectivement d'une enveloppe de 12,3 et de 3,6 millions d'euros.

> Pour une agriculture dynamique et prospère

- Dynamisme de la politique d'installation, la Bretagne étant l'une des deux régions françaises les plus efficaces dans ce domaine, grâce notamment à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA) revalorisée en 2017.
- Succès du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles qui, depuis 2014, a permis l'affectation de 120 millions d'euros d'aide à plus de 5 000 bénéficiaires bretons, pour un montant global d'investissement de plus de 600 millions d'euros.
- Mise en œuvre en 2016 des plans porcins et bovins, dotés d'une enveloppe de 30 millions d'euros chacun, afin de soulager deux filières alors en grande difficulté économique.
- Au printemps 2018, soutien de la Région à hauteur de 20 millions d'euros à l'offre de reprise de la société Doux, avec comme objectif de poser les jalons d'un nouveau modèle breton de l'agroalimentaire fondé sur la montée en gamme.
- Forte croissance du taux d'exploitations bretonnes engagées en agriculture biologique ou en système herbager extensif, passé de 4,5 % en 2007 à 15 % en 2017.
- Mobilisation de la Bretagne afin que la PAC post-2020 reste un outil performant au service de l'agriculture européenne et que la Région demeure autorité de gestion sur le FEADER.

> Pour une Bretagne qui tire au mieux parti de son potentiel maritime

- Transfert à la Région le 1^{er} janvier 2017 de 19 ports bretons, qui viennent s'ajouter à ceux de Brest, Lorient et Saint-Malo, ce qui va permettre de concrétiser l'ambition d'une gouvernance unifiée de ces infrastructures.
- Lancement début 2017 du projet de développement du port de Brest, un chantier de 220 millions d'euros destiné à en accroître l'attractivité sur le plan international.
- Adoption par la Région en juin 2018 de sa feuille de route Mer & Littoral 2018-2022, avec comme objectif de faire des océans un vecteur de développement durable de la Bretagne à l'horizon 2040.
- Constitution à la mi-2018 du Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne », avec comme finalité d'engager les ports régionaux et leurs halles à marée dans une démarche cohérente en vue d'une plus forte valorisation de la débarque.

Formation

> Pour des lycées performants et où il fait bon vivre

- Réforme à la rentrée 2016 de la politique de soutien financier aux lycéens pour l'acquisition des manuels scolaires avec le lancement du « Pass ressources pédagogiques », dispositif doté d'un budget de 3,3 millions d'euros en 2018.
- Mise en œuvre, fin 2016, du Schéma directeur immobilier (SDI) des lycées publics, qui permet de consacrer chaque année une enveloppe de plus de 80 millions d'euros à des opérations de construction, de restructuration ou de rénovation.
- Accompagnement des lycées privés dans leurs projets de construction, de modernisation et de mises aux normes : quelque 250 chantiers soutenus chaque année à hauteur de 20 millions d'euros.
- Lancement en juin 2018 d'un ambitieux plan de construction et de rénovation des internats, qui va bénéficier à 22 d'entre eux d'ici la fin du mandat.
- Révision en 2018 des modalités de fonctionnement du Conseil régional des jeunes (CRJ) afin, à partir de la 8^e mandature (2018-2020), de favoriser une implication plus forte des jeunes.
- Ouverture de trois nouveaux lycées publics dans les années à venir, à Liffré à la rentrée 2021, à Ploërmel à la rentrée 2022, à Châteaugiron à l'horizon 2025.

> Pour une recherche et un enseignement supérieur attractifs

- Mise en place en juin 2017 du dispositif « Boost'Europe », destiné à accompagner et à soutenir financièrement les équipes de recherche, leur permettant de répondre avec efficacité aux appels à projets européens.
- Le nombre de thèses soutenues par la Région est passé de 428 en 2015 à 435 en 2016 et à 457 en 2017.
- Le nombre d'opérations d'investissements immobiliers dans les établissements d'enseignement supérieur impliquant la Région est passé de 3 en 2014 à 10 en 2017.
- Dans un contexte marqué par les difficultés de l'Université Bretagne-Loire, nécessité pour la Région, en lien avec les autres collectivités territoriales concernées, de veiller aux coordinations et aux équilibres régionaux existants ou à développer.
- Lancement en 2018 des travaux nécessaires à l'accueil à Brest au premier trimestre 2019 du siège d'Ifremer, installation qui renforcera la visibilité internationale du Campus mondial de la mer.

> Pour un système efficace de formation professionnelle

- Succès en 2016 du « Plan 47 000 formations pour l'emploi », piloté par la Région, qui a fait passer de 11 % en 2015 à 20 % le nombre de demandeurs d'emploi en formation.
- Signature en juillet 2017 du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) 2017-2022, qui constitue le cadre de référence de l'action régionale en matière de formation professionnelle.
- Forte progression ces dernières années du nombre de bénéficiaires du Chèque formation et du Chèque validation, passé de 1 683 en 2013 à 2 040 en 2017 pour le premier, de 309 en 2014 à 360 en 2017 pour le second.
- Signature avec l'État, en mars 2018, d'une convention d'amorçage au Plan d'Investissement Compétences (PIC) 2018-2022, qui se traduira par l'affectation à la Bretagne d'une enveloppe de 216 millions d'euros en vue de garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants vers l'emploi.
- Phase de réflexion en cours, préalable à la réforme à venir de plusieurs mécanismes de soutien à la formation professionnelle : Dispositif régional pour l'insertion professionnelle (DRIP), Programme Bretagne Formation, Chèque formation...

> Pour un système d'apprentissage dynamique

- Forte croissance du nombre d'apprentis bretons, passé de 17 260 en 2015 à plus de 19 000 en 2018, le nombre de places nettes créées étant quant à lui passé de 443 à la rentrée 2015 à 1 108 à la rentrée 2017.
- Expérimentation durant deux ans en Bretagne depuis le 1^{er} janvier 2017 du relèvement de l'âge d'entrée en apprentissage de 25 à 30 ans.
- Adoption par la Région en octobre 2017 d'un plan breton de développement de l'apprentissage.
- Adoption en lecture définitive par l'Assemblée nationale le 1^{er} août 2018 du projet de loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui retire aux Régions la compétence de la politique Apprentissage pour la confier aux branches professionnelles.
- Par cette loi, rôle des Régions limité à une capacité de subvention de 250 millions d'euros par an en matière d'aménagement du territoire et à une dotation de 180 millions d'euros pour investir dans la création de nouveaux CFA ou procéder à des rénovations importantes.

> Pour le rayonnement des langues de Bretagne

- Adoption en octobre 2015 de la Convention spécifique État-Région pour la transmission des langues de Bretagne.

- Ouverture de 12 nouveaux sites bilingues dans le premier degré à la rentrée 2017, contre seulement 4 en 2014 et 2015 ; gain d'élèves bilingues compris entre 700 et 750 à la rentrée 2018, contre seulement + 502 en 2014 et + 505 en 2015.
- Augmentation de la part des places offertes en bilingue aux concours de recrutement des professeurs des écoles, portée de 11,5 % en 2015 à 16 % en 2017, avec comme objectif d'atteindre les 20 % dans les meilleurs délais.
- Sous l'impulsion de la Région, création en avril 2017 d'un Institut de la langue galloise, dont le but est de fédérer les associations et d'œuvrer pour le développement de formations à destination des adultes et des enfants.
- Annonce en janvier 2018 par le Président Loïg Chesnais-Girard de la création d'un deuxième lycée Diwan, qui verra le jour à Vannes.
- Lancement d'une grande enquête sociolinguistique destinée à mesurer le nombre de locuteurs du gallo et du breton, ainsi que l'intérêt des Bretonnes et des Bretons pour ces langues. Cette enquête doit servir de base à l'actualisation de la politique conduite en faveur de nos deux langues régionales.

Mobilités

> Pour une politique de transport adaptée aux besoins de chacun

- Entrée en vigueur de la loi NOTRe du 7 août 2015, qui confie à la Région, à compter du 1^{er} janvier 2017, la compétence transport maritime et, à compter du 1^{er} septembre 2017, les compétences transports interurbains et scolaires.
- Mise en service, le 2 juillet 2017, de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de la Loire, au bénéfice de l'ensemble du territoire breton.
- Quasi doublement depuis 2002 de la fréquentation sur le TER Bretagne, qui fait partie des moins onéreux de France et des mieux notés en termes de fréquentation et de régularité.
- Important effort consenti en matière de renouvellement du parc de matériel roulant ferroviaire (TER), dont l'âge moyen est passé de 23 ans et 2 mois en 2002 à moins de 8 ans au 1^{er} janvier 2018.
- Dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2015-2020, rénovation des lignes ferroviaires Brest-Quimper, pour 100 millions d'euros, et Guingamp-Paimpol, pour 28 millions d'euros.
- Fin 2017, 106 km déjà aménagés en 2X2 voies sur les 162 km que compte la RN 164 (Châteaulin – Montauban-de-Bretagne), avec comme objectif le désenclavement du Centre-Bretagne.

> Pour un renforcement de l'accessibilité de la Bretagne

- Grâce à la LGV, gain de temps de 37 minutes sur la ligne Rennes-Paris, de 45 à 50 minutes sur les lignes Brest-Paris et Quimper-Paris.
- Adoption à l'unanimité par la Région en février 2018 du Pacte d'accessibilité pour la Bretagne, reconnu par l'État comme base exclusive de négociation.
- Un pacte qui se fixe comme objectifs le renforcement de la compétitivité des aéroports de Bretagne, l'amélioration du système ferroviaire reliant ses principales villes, l'exécution complète d'ici 2020 du volet mobilité (routier et ferroviaire) du Contrat de plan État-Région et la levée des obstacles au déploiement de la fibre optique.
- Lors de son déplacement à Quimper en juin 2018, engagements du chef de l'État sur chacun des quatre points évoqués dans le Pacte.
- Nécessaire vigilance quant à la concrétisation de ces engagements, les investissements consentis par l'État devant se révéler assez substantiels pour permettre un démarrage rapide des travaux sur l'ensemble des projets identifiés.

Transition énergétique

> Pour une gestion optimale de la ressource en eau

- Couverture intégrale de la Bretagne en SAGE, sur lesquels la Région s'appuie pour déployer ses dispositifs ; amélioration de la qualité des eaux (concentration moyenne de nitrates de 33 mg/l contre 51 mg/l il y a 15 ans).
- Attribution par l'État à la Région en 2017 d'une mission d'animation et de coordination en matière de gestion de l'eau sur l'ensemble du bassin hydrographique que forme la Bretagne.
- Suite à l'adoption des lois MAPTAM et NOTRe, nécessité de mettre en œuvre un nouveau modèle de gouvernance dans le domaine de l'eau, fondé sur une articulation renforcée EPCI - Région - État - Union européenne.
- Succès des efforts déployés dans le cadre du Plan de lutte contre les algues vertes 2010-2015 (prolongé en 2016), qui ont entraîné une diminution progressive des concentrations en nitrates sur les 8 baies traitées.
- Adoption par la Région, en décembre 2016, du cadre stratégique du Plan algues vertes 2 (2017-2021) et, en décembre 2017, des projets de lutte déposés par les 8 baies.
- Adoption par la Région en juin 2018 du Plan breton pour l'eau, et volonté, en termes de gouvernance, de faire évoluer la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA) en un véritable « Parlement régional de l'eau ».

> Pour une lutte efficace contre le changement climatique

- Par les lois du 27 janvier 2014 et du 17 août 2015, attribution à la Région d'un rôle de chef de file en matière de transition énergétique et climatique, dans un contexte marqué par la tenue à Paris en décembre 2015 de la COP 21.
- Transformation en décembre 2016 de la Conférence bretonne de l'énergie en une Conférence bretonne de la transition énergétique au périmètre d'intervention élargi.
- Lancement en 2016 du projet SMILE, qui vise à déployer à l'horizon 2020, à l'échelle de la Bretagne et des Pays de la Loire, un réseau énergétique intelligent qui généralise l'usage des énergies renouvelables.
- Validation en juin 2018 par la Conférence bretonne de la transition énergétique d'une feuille de route destinée à lever les obstacles au développement de l'éolien terrestre.
- Finalisation en 2018 du Schéma régional de la biomasse, dont le but est d'identifier les gisements ainsi que les filières de valorisation, et de déterminer les hiérarchies d'usage.

Culture et rayonnement de la Bretagne

> Pour une identité culturelle dynamique et plurielle

- Par décret du 30 décembre 2015, délégation par l'État à la Région Bretagne, pour une durée de six ans, de certaines de ses compétences dans les domaines du livre, du cinéma et du patrimoine culturel immatériel.
- Création en 2015 du Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (3CB) qui, associant la Région, l'État et les collectivités, a pour objectif la quête d'une coopération renforcée entre l'ensemble des acteurs publics.
- Lancement en 2016 d'une réflexion sur la notion de « droits culturels » qui, visant à remettre la personne au centre des politiques culturelles, doit progressivement intégrer les dispositifs régionaux.
- Important effort consenti en faveur de la promotion du patrimoine culturel immatériel breton, ce qui se traduit notamment par la montée en puissance du portail documentaire « Bretania ».
- Attention portée par la Région à certains enjeux, destinés à bénéficier d'un accompagnement spécifique : la danse contemporaine, les musiques populaires, la structuration des réseaux professionnels...

> Pour répondre aux défis de la vie associative et sportive

- Volonté de la Région d'accompagner le riche tissu associatif breton dans les grands défis structurels auxquels il est confronté.
- Organisation à Saint-Brieuc le 14 avril 2018 des premières Assises régionales de la vie associative autour de 4 grands thèmes : l'engagement, la gouvernance, le modèle socio-économique, la co-construction des politiques publiques.
- Soutien régional, chaque année, à la formation de quelque 5 000 bénévoles associatifs par le biais d'appels à projets.
- Renouvellement partiel en 2018 de la politique sportive conduite par la Région, avec comme objectifs de promouvoir le sport scolaire et les clubs évoluant au niveau national.
- Création d'une commission « Jeux Olympiques et Paralympiques » au sein de la Conférence bretonne du sport (CBS), chargée de coordonner les initiatives bretonnes afin que notre région tire au mieux parti de l'organisation des Jeux à Paris en 2024.

> Pour l'émergence d'un nouveau modèle touristique

- Volonté régionale, validée par la CTAP du 1^{er} décembre 2016, de faire évoluer le tourisme breton d'une compétence partagée à une compétence coordonnée.
- Dans cette optique, adoption par notre collectivité en février 2018 d'une nouvelle Stratégie touristique régionale reposant sur 4 valeurs fondamentales : l'identité bretonne, le partenariat public-privé, la chaîne de valeur et le développement durable.
- Lancement en novembre 2017 du projet européen CAPITEN, piloté par la Région Bretagne, dont l'objectif est notamment de favoriser l'émergence de produits innovants destinés à élargir la pratique des sports nautiques.
- Effort soutenu consenti par la Région en faveur de la promotion de deux leviers essentiels du développement touristique en Bretagne – les voies navigables et le patrimoine.
- Concertation en cours en 2018 autour de l'ingénierie de développement touristique.

> Pour une Bretagne qui pèse dans le monde

- Sollicitation du CESER pour un rapport sur les impacts du Brexit (décembre 2016) et constitution début 2018 d'une « task force » régionale afin d'en anticiper les effets.
- Installation en mars 2017 dans ses nouveaux locaux, en plein cœur du quartier européen, de la délégation permanente de la Bretagne à Bruxelles.
- Renforcement des liens entre la Bretagne, le Pays de Galles et la Wielkopolska (Pologne), et organisation à Rennes, en janvier 2018, des premières Assises européennes réunissant ces trois régions.

- Lancement en mai 2018 d'une coopération avec l'Australie méridionale autour de secteurs comme la cybersécurité et les technologies de pointe, les industries du secteur primaire, la culture et les sports.
- Organisation à Ploufragan en janvier 2018 des 6^e Assises régionales de la solidarité internationale, au cours desquelles est entérinée la refondation de la plateforme ABCIS, le réseau adoptant le nom de « Réseau Bretagne Solidaire ».
- Mobilisation de la Région en faveur du maintien, après 2020, d'une politique de cohésion ambitieuse, au service de l'ensemble des territoires de l'Union européenne.

Breizh COP

> Pour une Bretagne qui anticipe les transitions

- Originalité de la démarche de la Breizh COP, une initiative à ce jour sans équivalent dans aucune autre Région française.
- Un projet qui doit être celui de l'ensemble des Bretonnes et des Bretons, non seulement celui du Conseil régional, et dont l'aboutissement dépend de l'ampleur de la mobilisation qu'il suscitera.
- Objectif : faire émerger un nouveau modèle de développement combinant performance, solidarité et écologie.
- Lancement en 2017 de ce grand chantier de transformation de la Bretagne à l'horizon 2040 avec trois temps forts : le Carrefour des transitions à Saint-Malo, le Carrefour des territoires à Saint-Brieuc, le Forum des mobilités à Brest.
- Tenue à Brest le 19 avril 2018 d'une session extraordinaire du Conseil régional exclusivement consacrée à la Breizh COP.
- Entrée en vigueur dès 2020 du projet d'avenir pour la Bretagne.

Aménagement du territoire



Pour une Bretagne unie, équilibrée et solidaire

I – L'un des engagements de 2015

« Nous proposons de **nous appuyer sur les territoires** pour mener ensemble notre action économique. Tous les territoires ont une carte à jouer pour développer la Bretagne. Ils sont des lieux de création et d'innovation.»

II – Ce que nous avons fait

Faisant suite aux contrats Région-Pays 2006-2012, qui ont accompagné la réalisation de plus de 2 000 projets structurants, en milieu urbain comme rural, **les contrats de partenariat Région-Europe-Pays 2014-2020**, signés à partir de l'automne 2014, visent à soutenir les 21 Pays de Bretagne, ainsi que les 12 îles bretonnes du Ponant afin de leur permettre de relever les grands défis auxquels ils sont confrontés, autour des **cinq orientations prioritaires** posées par la Région en 2013 : 1) Accompagner le développement économique et mieux anticiper les mutations ; 2) Exploiter et valoriser la vocation maritime de la Bretagne ; 3) Développer les accessibilités ; 4) Préserver les ressources et accompagner la transition énergétique ; 5) Offrir des conditions de vie satisfaisantes aux Bretonnes et aux Bretons.

Une enveloppe de **266 millions d'euros sur 7 ans** est alors dédiée à cette politique, complétée par un budget minimum de **122 millions d'euros des fonds européens** que la Région gère désormais (FEDER, FEADER, FEAMP). Sa répartition s'effectue en fonction **d'un principe de péréquation entre les Pays**, afin de soutenir ceux d'entre eux qui sont les plus fragiles sur les plans démographique

et économique. Cette volonté d'être prioritairement utile à ceux qui en ont le plus besoin se traduit par l'affectation d'une dotation financière qui, selon les Pays, **peut varier de 14 à 53 euros par habitant**. Dans cette optique, les îles, du fait de leur situation particulière, bénéficient par exemple d'un soutien régional spécifique d'un montant de 6 millions d'euros afin de financer des projets en faveur des services à la population ou encore de l'offre de logements.

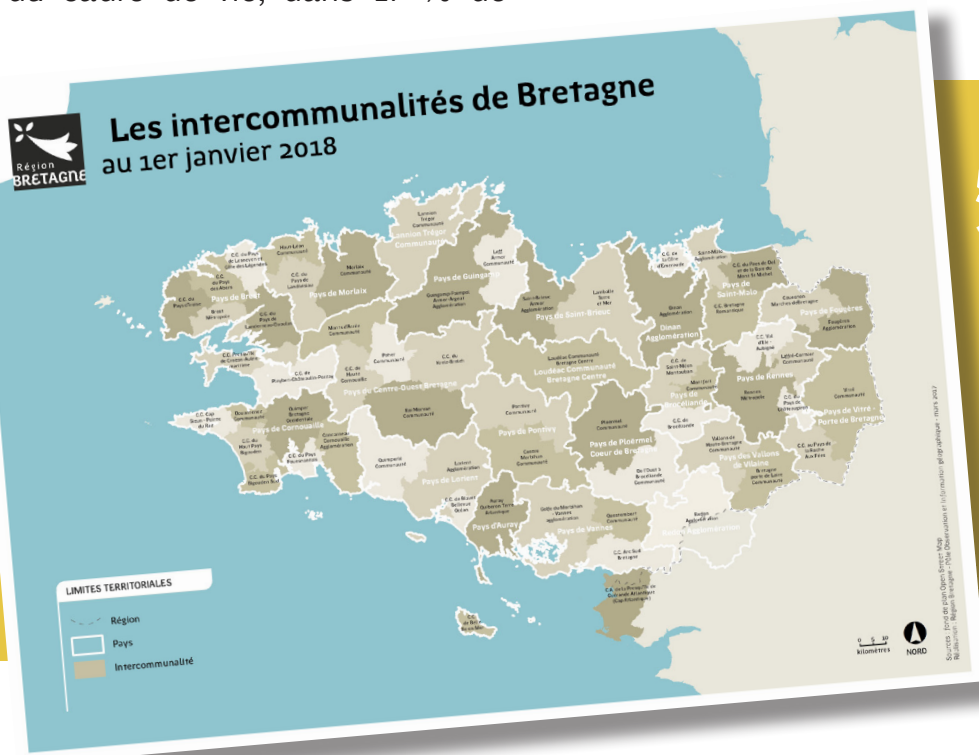
Conformément aux intentions affichées par la Région dès 2014, les 22 contrats de partenariat **ont fait l'objet en 2017 d'un processus de révision** afin de tenir compte des substantielles évolutions survenues entre-temps tant sur le plan territorial que législatif et financier. À titre d'exemple, les lois MAPTAM et NOTRe ont entraîné une reconfiguration en profondeur de l'organisation politico-administrative de la Bretagne, avec la création de deux métropoles, le passage de 101 à 59 EPCI ou encore l'émergence des communes nouvelles. Il a par ailleurs fallu intégrer les importantes modifications apportées par le législateur au périmètre des compétences inhérent à chaque niveau de collectivité, ainsi que les retours d'expérience liés à la mise en œuvre de la première phase de contractualisation (2014-2016).

Lors de la session de février 2017, **une dotation supplémentaire de 107 millions d'euros** a été adoptée pour la période 2017-2020, et les mécanismes de péréquation ont été optimisés afin de renforcer le principe de solidarité territoriale. Au terme d'une intense phase de concertation conduite par la Vice-Présidente en charge de l'aménagement du territoire, Laurence Fortin, avec les présidents de Pays et d'EPCI, les 22 contrats de partenariat révisés **ont été approuvés fin 2017-début 2018**. Ils se traduisent notamment par une articulation clarifiée avec la politique de développement économique, une intervention maîtrisée en matière de soutien au fonctionnement (plafonnement à 2,5 % de l'enveloppe mobilisable entre 2017 et 2020), et certains ajustements en termes de gouvernance et de priorisation des projets.

Au total, sur la période 2014-2017 de contractualisation, ce ne sont pas moins de **443 projets** qui ont été soutenus par la Région, à hauteur de **47 millions d'euros**. Au 30 octobre 2017, les dossiers accompagnés relevaient dans 58 % des cas du champ du cadre de vie, dans 17 % de

l'économie, dans 12 % de l'accessibilité et dans 8 % de la maritimité.

D'autre part, la nécessité d'une meilleure prise en compte de certains enjeux spécifiques d'une portée croissante, liés au renouvellement urbain, aux centralités, à la coopération entre territoires, a abouti au lancement de **trois nouveaux dispositifs, pour un montant global de 44 millions d'euros**, qui se déploient hors contrats de partenariat. Concernant plus spécifiquement l'enjeu des centralités, le premier appel à candidatures lancé en 2017 en vue de renforcer l'attractivité des centres villes et des bourgs ruraux **a rencontré un véritable succès**. La démarche, menée conjointement par la Région avec l'État, l'Établissement public foncier de Bretagne et la Caisse des dépôts, a permis de retenir **60 projets**, auxquels est apporté un soutien global de près **de 29 millions d'euros**. Un deuxième appel à candidatures est ouvert de septembre 2018 à janvier 2019. Il accompagnera les communes bretonnes dans de nouveaux projets d'aménagement, en phase de conception comme en phase de réalisation.



59 EPCI en Bretagne au 1^{er} janvier 2017 contre 101 précédemment :

- 2 métropoles
- 14 communautés d'agglomération
- 43 communautés de communes

Les problématiques de santé publique font de la part des Bretonnes et des Bretons l'objet de préoccupations croissantes. Depuis une dizaine d'années, la Région conduit une politique volontariste en la matière, notamment en soutien aux stratégies locales de lutte contre la désertification médicale. Ainsi accompagne-t-elle, aux côtés de ses partenaires, **la création de « maisons de santé »** regroupant des professionnels de différentes disciplines. Elle entend encore intensifier son effort dans ce domaine. Par ailleurs, la Région a mis en place un dispositif expérimental dans le but **d'inciter les étudiants en médecine à réaliser leurs stages en milieu rural**. Elle soutient également **la création ou le maintien de postes d'Animateurs territoriaux de santé (ATS)**, cofinancés conjointement avec les communes, les intercommunalités ou Pays et l'ARS.

III – Ce qui est en cours

L'un des principaux enjeux est celui de **la mobilisation du volet européen des contrats de partenariat**, diversement engagés fin 2017. À cette date, la situation s'avérait en effet peu satisfaisante concernant les programmes LEADER (FEADER) et Développement local mené par les acteurs locaux (DLAL-FEAMP). Ces programmes ont en effet pâti d'importants retards dans leur phase de démarrage, du fait d'un processus de décentralisation insuffisamment abouti. Les pressions exercées par les Régions, tant sur l'État que sur les institutions européennes, ont heureusement permis de lever ce verrou. En conséquence, l'année 2018 devrait se traduire **par un comblement progressif des retards accumulés** en termes d'attribution et de paiement des subventions, en particulier pour ce qui touche au soutien à l'animation LEADER.



Au 1^{er} janvier 2018, la Région Bretagne comptait 3 293 850 habitant.e.s.

Depuis 5 ans, sa population a augmenté de 3 %, soit 94 784 habitant.e.s supplémentaires

© Région Bretagne

Signature de la convention « centre-bourg/centre-ville de demain » avec la commune d'Arzano, Finistère, par Laurence Fortin, Vice-Présidente chargée de l'aménagement du territoire.

L'Union européenne accompagne le développement des territoires et aide les habitants à construire des projets en co-financement grâce à des fonds européens structurels et d'investissement - FESI. Voici les sommes gérées en majeure partie par la Région Bretagne pour la période 2014 - 2020.

FEDER

Fonds européen de développement régional
Développement économique

307 M€
Gérés par la Région Bretagne

Bénéficiaires : entreprises, organismes publics ou associations

Le FEDER accompagne les projets qui renforcent la compétitivité et l'attractivité des régions.

FEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural
Agriculture et développement rural

368 M€
Gérés par la Région Bretagne

Bénéficiaires : entreprises, associations, organismes publics ou particuliers

Le FEADER co-finance des projets liés aux mutations de l'espace rural et de l'agriculture.

FEAMP

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche
Pêche et aquaculture

47 M€
Gérés par l'État avec la Région Bretagne comme organisme de gestion intermédiaire

Bénéficiaires : entreprises, associations ou organismes publics.

Le FEAMP soutient les filières pêche et aquaculture, ainsi que le développement littoral.

FSE

Fonds social européen
Emploi et inclusion sociale

122 M€
Gérés par l'État

Bénéficiaires : entreprises, associations, organismes publics

Le FSE aide les projets locaux, régionaux et nationaux qui améliorent les niveaux d'emploi, leur qualité et l'inclusion sur le marché du travail.

62 M€
Gérés par la Région Bretagne

Bénéficiaires : Les demandeurs d'emploi, pour lesquels la Région commande des formations

Pour une Bretagne en phase avec la révolution numérique

I – L'un des engagements de 2015

« Nous poursuivrons les investissements dans l'installation de la fibre optique **pour que tous les Bretons aient accès au très haut débit.** »

II – Ce que nous avons fait

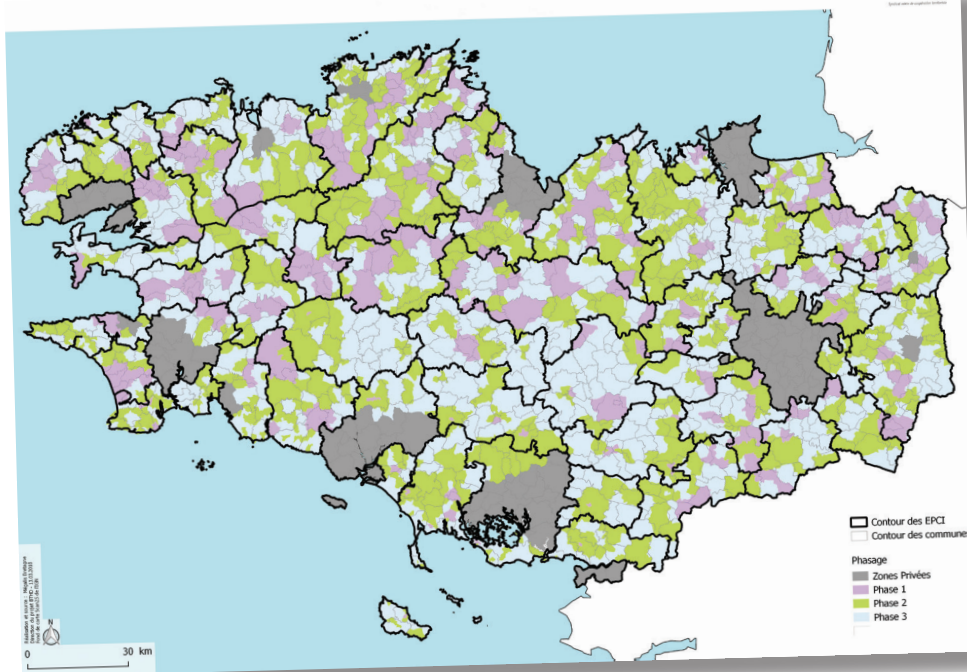
L'opérateur historique s'était engagé en 2011 à couvrir les zones de Bretagne les plus densément peuplées, lesquelles sont aussi les plus rentables. N'auraient ainsi été concernés par le déploiement de la fibre que **10 % de notre territoire représentant 40 % de la population**. Le scénario qui dès lors se profilait était celui d'une fracture numérique entre une Bretagne des villes et une Bretagne des champs. Or, le déséquilibre ainsi généré aurait eu des incidences très dommageables pour notre région : étant donné la faible concentration urbaine qui la caractérise, la grande majorité de nos concitoyens aurait été **privée de tout accès à cette technologie**, avec pour effet de creuser le fossé entre une poignée de territoires attractifs et une masse de territoires marginalisés.

Le choix affirmé de la cohésion territoriale a toujours été au cœur de notre projet pour la Bretagne. Telle est la raison pour laquelle la Région a pris l'initiative de fédérer les collectivités concernées au sein d'un syndicat mixte, Mégalis, qui s'est vu confier en 2013 la mission de garantir à l'ensemble des Bretonnes et des Bretons **un accès universel à la fibre**, seule technologie susceptible de mettre un terme à la fracture numérique

du fait de ses capacités infinies. **Ce choix d'une couverture à 100 %** représente un investissement massif évalué à **2 milliards d'euros en 15 ans**, qui rappelle par son ampleur ce que fut le déploiement des lignes téléphoniques dans la première partie du XX^e siècle. Il témoigne de la volonté de promouvoir un réseau public performant dont la location aux opérateurs permettra à terme la réalisation de substantiels retours sur investissement au profit de la collectivité. Le principe est que **chaque local fibré en milieu urbain ait son équivalent en milieu rural**, afin de préserver la cohésion du territoire à l'échelle régionale.

Chaque intercommunalité, en concertation avec les départements, **a pu exprimer ses priorités de déploiement sur son territoire**, insistant particulièrement sur les zones où l'on constate aujourd'hui un faible débit internet et les zones concernées par la présence ou l'implantation d'entreprises dans un objectif d'attractivité économique. Cet engagement a été voté par chaque EPCI entre le second semestre 2017 et le début de l'année 2018.

L'année 2017 a vu la réalisation de la première tranche de travaux sur le très haut débit. **56 000 prises ont été déployées sur la zone d'initiative publique**, dans 4 villes moyennes



Phasage du projet Bretagne Très Haut Débit © Région Bretagne

(Auray, Carhaix-Plouguer, Lamballe et Redon) et 32 zones rurales, avec un réel succès en termes de commercialisation. Au-delà, grâce aux opérations de montée en débit, ce sont au total **plus de 100 000 foyers bretons dont la situation s'est déjà considérablement améliorée**. Nous sommes à présent entrés dans la deuxième tranche de la phase 1 des travaux, qui se traduit par **le déploiement de 170 000 nouvelles prises** dans 9 villes moyennes (Châteaulin, Dinan, Dinard, Landerneau, Loudéac, Paimpol, Ploërmel, Pontivy, Quimperlé) et 90 zones rurales.

III – Ce qui est en cours

Le Comité syndical de Mégalis Bretagne s'est réuni le 16 mars 2018 afin de valider les périmètres des secteurs retenus dans le cadre de la phase 2 du projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD). Au terme de cette phase (2019-2023), 400 000 locaux supplémentaires seront raccordables à la fibre, soit pratiquement deux fois plus que lors de la première phase. La construction d'une telle volumétrie de

prises représente un investissement global de 800 millions d'euros. Les EPCI se sont d'ores et déjà engagés à financer cet investissement à hauteur de 178 millions d'euros.

Dans ce contexte, **l'arrivée d'un nouvel opérateur**, officialisée en juillet 2018, sur le réseau public Mégalis constitue une excellente nouvelle. Elle va contribuer à en renforcer encore l'attractivité, et par la situation de mise en

concurrence ainsi générée, elle devrait créer les conditions **d'une montée en débit** profitable à l'ensemble des Bretonnes et des Bretons.

Malgré toute l'attention portée à la résorption des zones aujourd'hui mal desservies, 5 % des foyers, entreprises et sites publics bretons ne seraient cependant pas éligibles au haut débit à l'issue de cette phase 2. **Des solutions sont d'ores et déjà examinées pour répondre à ces situations** : mobilisation des acteurs privés, modernisation du réseau cuivre téléphonique. Une étude doit être lancée pour mesurer l'opportunité de nouvelles opérations de montée en débit sur certaines zones de la phase 3.

L'installation de la fibre sur l'ensemble du territoire régional se poursuivra jusqu'en 2030, par étapes successives, mais dès 2022 **81 % des Bretonnes et des Bretons devraient bénéficier d'une connexion supérieure à 30 Mbs** et près de 100 % d'une montée en débit.

Économie



Pour un accompagnement des entreprises au service de l'emploi

I. – L'un des engagements de 2015

« Nous ferons des intercommunalités les partenaires de notre action économique. [...] S'appuyer sur elles sera un moyen efficace pour créer de l'emploi.»

II. – Ce que nous avons fait

Par ses délibérations de juin 2016 et de février 2017, la Région a fixé le cap de son action en matière de développement économique. D'abord en confirmant les orientations stratégiques de la Glaz économie, et ensuite en établissant de nouveaux objectifs, liés à la prise en compte de la loi NOTRe du 7 août 2015. Par celle-ci, le législateur a en effet octroyé à la Région **un rôle de chef de file en matière de développement économique** tandis que, parallèlement, les intercommunalités ont aussi vu leurs compétences renforcées dans ce domaine.

Dans ce nouveau contexte, il est apparu essentiel de co-définir et de co-développer avec ces dernières une politique publique performante au service de la compétitivité des entreprises et de l'emploi. C'est tout l'enjeu des **59 conventions de partenariat 2017-2021** que de la mi-2017 à la mi-2018, la Région a entrepris de signer avec chacun des EPCI bretons (42 communautés de communes, 15 communautés d'agglomération et 2 métropoles). La Bretagne a ainsi pris **une réelle avance dans la mise en œuvre d'une nouvelle méthode de travail plus efficace**, parce qu'en phase avec les réalités locales et permettant une réelle complémentarité de

l'action des collectivités, facteur de cohérence et de lisibilité.

La politique de soutien au commerce et à l'artisanat constituait jusqu'à l'adoption de la loi NOTRe une prérogative des conseils départementaux. Tirant les conséquences de leur effacement, la Région a su promptement mettre en œuvre toute une gamme de dispositifs adaptés aux problématiques spécifiques aux PME. Le « **PASS Commerce Artisanat** » a ainsi été institué en 2017. Conçu à partir des besoins exprimés par les EPCI et tenant compte de leur réalité économique, ce dispositif a pour vocation de **contribuer à soutenir les petites entreprises de proximité** qui maillent le territoire et dynamisent les centres bourgs ainsi que les quartiers périphériques. Il connaît depuis sa création une montée en puissance rapide qui se confirme en 2018.

La création et la reprise d'entreprise constituent une priorité pour la Région. Parallèlement à la structuration du plan dédié au commerce et à l'artisanat avec les EPCI, un « **PASS Croissance TPE Bretagne** » a été mis en œuvre en 2016, en partenariat avec BpiFrance, au bénéfice des petites entreprises qui souhaitent investir. Il donne lieu au versement d'un prêt à l'attention de



Signature de conventions de partenariat économique entre la Région Bretagne et des EPCI bretons par Martin Meyrier, Vice-Président chargé de l'économie, de l'innovation, de l'artisanat et des TPE - Dinan Agglomération et Auray Quiberon Terre Atlantique (AQTA).

© Région Bretagne

celles d'entre elles qui comptent entre 3 et 50 salariés et réalisent moins de 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. En complément de ce dispositif, un mécanisme simplifié adapté au segment des microentreprises (1 à 9 salariés) a été instauré à titre expérimental en septembre 2017 : le « **PASS Flash TPE Bretagne** », mis en place avec BpiFrance, se caractérise par un montant fixe forfaitaire

de 10 000 euros remboursable sur quatre ans.

L'ensemble des outils bretons d'intervention en fonds propres mobilisent plus de 22 millions d'euros par la Région, avec un effet levier conséquent puisque ce sont 178 millions d'euros qui ont été levés. Parmi ces outils, Bretagne Capital Solidaire, dédié au soutien au développement de petits projets à fort taux de création d'emploi ; Bretagne Jeunes Entreprises, qui intervient dans les entreprises traditionnelles tant en phase de création que de transmission ; Bretagne Participations, qui soutient des sociétés en reprise ; ou encore les fonds Ouest Ventures et Go Capital Amorçage. **Le fonds Breizh Up**, enfin, s'est déployé en 2017 et, grâce à son dynamisme, avait déjà réalisé une dizaine d'investissements à la fin de l'année au bénéfice de jeunes entreprises du territoire.

Globalement, **le nombre de projets soutenus par la plupart de ces structures est en augmentation** : 8 interventions en 2015, 13 en 2017 pour Bretagne Capital Solidaire, 2 investissements en 2016, 4 à 5 attendus en 2018 pour Bretagne Jeune Entreprise, 2 interventions en 2015, 3 à 5 attendues en 2018 pour Bretagne Participations, 2 investissements en 2016, 4 à 5 attendus en 2018 pour Ouest Ventures III. Le fonds Breizh Up, de son côté, devrait enregistrer 7 à 8 co-investissements fin 2018.

La Région intervient encore afin de renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par **des fonds de prêts d'honneur** : le fonds de Prêts d'honneur pour l'amorçage régional (PHAR), qui a été réformé en 2017, le fonds de prêts d'honneur géré par Réseau Entreprendre Bretagne (REB) et le fonds Bretagne Reprise Initiative Transmission (BRIT). Conçu en 2006 pour soutenir financièrement les repreneurs

d'entreprise, ce dernier a permis en dix ans d'existence d'accorder **plus de 26 millions d'euros de prêts d'honneur à 3 240 entrepreneurs**. Son succès ne se dément pas. Ainsi, 357 projets ont été soutenus par le biais de ce fonds en 2014 et 450 devraient l'être en 2018.

Enfin, **des aides directes**, en priorité sous forme d'avances remboursables, sont attribuées afin d'accompagner les investissements des entreprises créatrices d'emploi. Ces soutiens ont été étendus en 2017 aux secteurs de l'audiovisuel et du cinéma, du tourisme et de la transformation des produits de la mer. L'accompagnement des entreprises agroalimentaires transformatrices de matières premières agricoles fait de même l'objet **d'investissements substantiels de la part de la Région**, permettant de lever des contreparties FEADER.

III. – Ce qui est en cours

L'année 2018 est marquée par la substitution au dispositif national NACRE d'un dispositif unique d'accompagnement individuel à la création ou reprise d'entreprises, **le PASS Création**. Le but est la sécurisation des parcours, depuis la création ou la reprise effective de l'entreprise jusqu'à son développement les trois premières années, soit un soutien d'une durée de quatre ans. Il est prévu en 2018 d'accompagner **environ 2 000 porteurs de projets**, essentiellement des personnes sans emploi ou rencontrant des difficultés d'insertion.

Le fonds Breizh Up verra son capital porté à 20 millions d'euros en 2019 (contre 10 millions aujourd'hui), tandis que le fonds BRIT doit être reconfiguré avec l'objectif d'atteindre **500 prêts d'honneur par an d'ici 2020**, ce qui suppose de passer d'une dotation de 10 à 15 millions d'euros.

Pour une Bretagne à la pointe de l'innovation

I. – L'un des engagements de 2015

« Nous proposons de **renforcer notre soutien à l'innovation**, qui sera de plus en plus solidaire et sociale. Les outils ne manquent pas et ont été largement soutenus par le Conseil régional (pôles de compétitivité, centres d'innovation techniques, cluster, valorisation de la recherche...), il faut qu'ils soient **adaptés en permanence aux besoins des entreprises** et facilement accessibles. »

II. – Ce que nous avons fait

Conformément aux orientations de la Glaz Economie et de sa Stratégie régionale d'innovation (S3), la Région s'applique à **développer l'innovation en Bretagne partout et pour tous**, quels que soient les entreprises (industrielles, start-up, TPE...), les filières ou les types d'innovation. Elle le fait d'abord par le biais de son soutien déterminé aux grands opérateurs qui, dans une logique de complémentarité, accompagnent aujourd'hui la diffusion et le transfert de technologies dans les secteurs régionaux prioritaires :

- Créée en 2012, la **Société d'accélération du transfert de technologie (SATT) Ouest Valorisation** a pour vocation le transfert des technologies issues de la recherche publique.

- Positionnés sur une ou plusieurs filières économiques, les **Centres d'Innovation Technologique (CIT)** constituent un levier du déploiement de l'innovation partout en Bretagne. Concrètement, nous avons simplifié les choses, par la fusion de la Mission pour l'électronique, l'informatique et les télécommunications de l'Ouest (MEITO) et de Bretagne Développement Innovation (BDI), ainsi que par la fusion en cours du

Centre de Biotechnologie en Bretagne (CBB Développement) et d'ID2Santé.

- Les **7 technopôles** ont été repositionnés par la Région depuis 2017 en tant que portes d'entrée pour l'accompagnement des PME innovantes sur le territoire. Ils représentent aussi désormais une clé pour ces dernières afin d'accéder aux Pôles de Compétitivité ou aux projets européens.

- Le **réseau CCI Innovation** permet aux CCI bretonnes de continuer à œuvrer dans le champ de l'innovation, comme outil d'accompagnement de leurs ressortissants. Un partenariat renforcé a été conclu à cette fin avec la Région pour la période 2018-2020.

- Les **Pôles de Compétitivité** Mer Bretagne Atlantique (maritime), Images et Réseaux (numérique), Valorial (agroalimentaire) et ID4Car (véhicule et mobilité) accompagnent des projets de recherche pour faire émerger des produits innovants.

Outre son appui à ces différents opérateurs, destiné à favoriser l'émergence d'un environnement propice à l'innovation, la Région apporte **un soutien direct aux projets développés par les entreprises**, au moyen de dispositifs qui ont été renforcés

en 2016-2017, ce qui s'est alors traduit par la mise en place de la nouvelle gamme « INNO » :

- « **INNO Conseil** », destiné aux TPE primo-accédantes de moins de 50 salariés, est un dispositif d'aide simple et aisément mobilisable, qui permet de financer des prestations externes en phase d'initiation de démarches d'innovations.

- « **INNO Faisabilité** » vient en soutien aux programmes de Recherche & Développement des PME de moins de 250 salariés, et accompagne les études de faisabilité des projets d'innovation technologiques particulièrement risqués.

- « **INNO R&D** » prend la forme d'une avance remboursable dédiée aux PME et ETI de moins de 5 000 salariés, et vise notamment à encourager la Recherche & Développement de nouveaux produits, procédés ou services, ou à stimuler des projets d'innovation non technologiques (innovation organisationnelle, marketing ou d'usage).

- « **INNOR&D Collaborative** » se fixe comme objectif l'appui aux projets collaboratifs public/privé, hors du périmètre des grands secteurs représentés par les Pôles de Compétitivité, en particulier à destination des secteurs agricoles, de la e-santé, des biotechnologies ou encore des innovations sociales ou des éco-activités.

Le nombre total de projets industriels innovants soutenus est passé **de 131 en 2015 à 150 en 2017** et devrait atteindre 160 en 2018.



L'innovation sociale (IS) est une priorité reconnue de la Glaz Économie, consacrée par sa stratégie régionale d'innovation (S3). Son développement donne lieu au déploiement d'un dispositif spécifique. **L'accompagnement des études de faisabilité** (phase d'émergence) s'effectue par le biais des Fonds de Confiance et de CAP Création ESS, tous deux gérés par Bretagne Active. Ensuite, **pour répondre aux besoins liés au démarrage des projets**, la Région a institué en 2017 un mécanisme dédié, sous forme d'une avance avec un différé de remboursement de deux ans laissant le temps aux porteurs de projets d'atteindre leur modèle économique. Enfin, les **4 incubateurs TAG BZH**, un par département, accompagnent depuis 2017 également la montée en puissance des entreprises innovantes jusqu'à ce qu'elles soient autonomes et créatrices d'emplois. Ils préparent notamment les projets à la mobilisation des outils d'ingénierie financière IS et le cas échéant de droit commun.

Le nombre total de projets d'innovation sociale soutenus est passé de **9 en 2015 à 29 en 2017**, et devrait atteindre 35 en 2018 et 40 en 2019.

III. – Ce qui est en cours

Le soutien aux projets d'innovation des entreprises régionales **va encore se renforcer en 2018 et dans les années suivantes**. Dans cette optique, la gamme des dispositifs « INNO » est destinée à s'étoffer. Dans le cadre du volet régional du Programme Investissements d'Avenir 2018-2019 (PIA 3), l'État et la Région ont en effet diffusé deux appels à projets pour renforcer la compétitivité des filières stratégiques bretonnes. Avec une enveloppe de 12,3 M€ et un montant de soutien compris entre 100 000 et 500 000 €, « **INNO Avenir Projets** » soutiendra des entreprises innovantes, technologiques ou non, de produits ou de services qui prouveront leur capacité à devenir un acteur majeur du secteur. Avec une enveloppe de 3,6 M€, « **INNO Avenir Filières** » viendra en appui aux projets collectifs qui démontrent un apport déterminant à une filière industrielle et à sa structuration. Les projets sélectionnés, d'un montant supérieur à 1 M€, pourront être accompagnés à hauteur de 50 %.



Visite par Loïc Chesnais-Girard des équipes de Citroën qui produisent un nouveau modèle sur le site de La Janais à Rennes.



Accueil par Martin Meyrier du Maire de Yokosuka, Japon, et des dirigeants du Pôle d'excellence cyber pour présenter les savoir-faire bretons en cybersécurité.

© Région Bretagne

Pour une agriculture bretonne dynamique et prospère

I – L'un des engagements de 2015

« Nous continuerons à **privilégier l'installation des agriculteurs** et à renforcer l'autonomie des exploitations (alimentation, énergie, commercialisation, lien au territoire...). »

II – Ce que nous avons fait

La Région consacre en 2018 **un budget de 23,27 millions d'euros à l'agriculture et à l'agroalimentaire**. Les politiques qu'elle met en œuvre dans ce domaine sont diverses, liées tout à la fois à la nécessité d'améliorer la compétitivité des outils de production, de développer les filières de valorisation des produits et de contribuer à la maîtrise de pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement. Mais l'indispensable renouvellement des générations a toujours fait l'objet de la part de la collectivité d'une attention toute particulière.

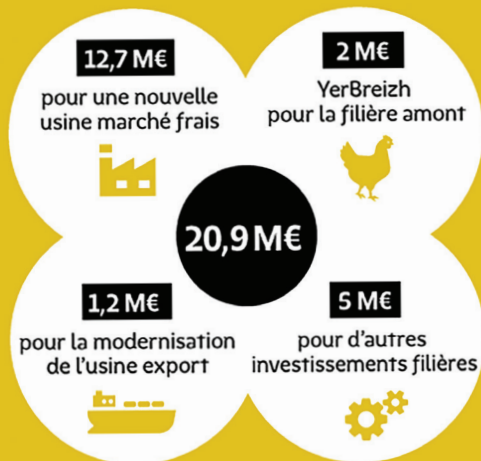
Avec une moyenne autour de **470 installations aidées par an**, la Bretagne reste l'une des deux régions françaises les plus dynamiques en la matière. Plusieurs dispositifs y contribuent. **La Dotation Jeune Agriculteur (DJA)** est une aide à la trésorerie nécessaire à la sécurisation des projets d'installation. Revalorisée en 2017, elle atteint **désormais 21 000 euros par projet**. D'autre part, **un nouveau dispositif d'accès au foncier** est actuellement en cours de finalisation (septembre 2018) avec la SAFER et les banques en vue de favoriser l'installation des jeunes.

Dans le cadre des plans d'aide en faveur des filières porcine et bovine, la Région a par ailleurs institué en 2016, en partenariat avec la Caisse des dépôts, **un dispositif de prêt d'honneur**, « BRIT » (Bretagne Reprise Initiative Transmission), qui, non soumis à intérêts et ne réclamant pas de garantie personnelle, permet aux repreneurs d'augmenter leur apport de fonds propres. Plus de 40 dossiers ont d'ores et déjà été soutenus, et le mécanisme a été étendu en 2018 **aux filières volaille et serres**. Enfin, un important effort est consenti en faveur de **l'appui aux porteurs de projet**, par le biais du nouveau programme d'accompagnement à l'installation et à la transmission (« AITA »), qui s'articule désormais autour du Pass' Avenir JA, des audits de transmission et de suivi post-installation.

Le Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles vise quant à lui à stimuler l'innovation et à moderniser l'appareil de production. Depuis 2014, sa mise en œuvre s'est traduite par l'affectation de **136 millions d'euros d'aide à plus de 5 500 bénéficiaires bretons**, ce qui a permis de réaliser plus de 500 millions d'euros d'investissement. Il est également **venu en soutien à 460 exploitations porcines régionales en difficulté**, pour un montant

Focus

Soutien de la Région Bretagne
au projet de reprise de DOUX



© Région Bretagne

total de 12,7 millions d'euros. D'autre part, **300 Pass'Avenir** ont été conclus depuis 2016, destinés à des exploitants soucieux d'améliorer leur compétitivité.

La Région sait aussi faire preuve d'**adaptabilité en cas de crise dans les secteurs agricole et agroalimentaire**. L'atteste notamment la réactivité qu'elle a manifestée en 2016 en décidant de **la mise en œuvre de ses plans porcins et bovins**, dotés d'une enveloppe de 30 millions d'euros chacun, afin de soulager deux filières économiques alors en grande difficulté. En témoigne encore, au printemps 2018, **son implication sur le dossier Doux**. La Région a décidé de soutenir à hauteur de 20 millions d'euros, dont 85 % ciblés vers les nouveaux marchés, l'offre de reprise déposée par le consortium LDC - Almunajem. Un projet à l'élaboration duquel elle a largement contribué, comme en témoigne **sa prise de participation dans la société Yer Breizh**, destinée à regrouper les acteurs de la filière amont. C'est la première fois, depuis les lois de décentralisation adoptées lors de la dernière législature, qu'une région française entre au capital d'une entreprise ! Dans sa globalité, ce projet de reprise a le mérite non seulement de préserver

l'essentiel des emplois, mais au-delà de poser les jalons **d'un nouveau modèle breton de l'agroalimentaire fondé sur la montée en gamme**.

Deux dispositifs très ambitieux font de la part de la Région l'objet d'une attention soutenue :

- D'abord **le Plan de modernisation des bâtiments et équipements associés des exploitations agricoles**, qui répond à deux objectifs : améliorer la compétitivité des exploitations dans un contexte de concurrence internationale et d'adaptation des systèmes de production ; contribuer à la recherche de la performance économique, environnementale et sanitaire, ou permettre de réduire les charges d'exploitation. À la suite du premier appel à projets clos en février 2018, un second est ouvert du 29 juin au 28 septembre 2018.

- Ensuite **les Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)**, dont la mise en œuvre au sein d'une exploitation agricole vise à compenser la perte de revenus liée à des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Depuis 2016, 1 500 Pass'MAEC et 400 Pass'Bio ont été engagés. L'ouverture des « MAEC système » (appliquées à l'échelle d'une exploitation entière et non de parcelles spécifiques) à l'ensemble du territoire a entraîné **un doublement du nombre d'exploitations bénéficiaires** : 3 000 entre 2015 et 2017, et près de 170 millions d'euros qui auront été affectés en fin de programmation aux agriculteurs s'engageant dans la démarche.

Le taux d'exploitations bretonnes engagées en agriculture biologique ou en système herbager extensif **est passé de 4,5 % en 2007 à 15 % en 2017**. Désireuse de promouvoir un modèle écologique performant, la Région soutient et accompagne résolument ce processus.

III - Ce qui est en cours

Budget
agriculture 2018

23,27
millions d'€

Dans un contexte marqué par les effets conjugués du changement climatique, de la réduction des surfaces agricoles et des nouvelles attentes des consommateurs, la Bretagne est confrontée **au défi crucial de la transformation de ses filières agricoles et agroalimentaires**. La Région entend accompagner cette indispensable mutation en misant résolument sur **une orientation environnementale**, pour favoriser le développement de pratiques combinant performance économique et performance écologique, ainsi que sur **une orientation technologique**, pour dynamiser le secteur et renforcer sa compétitivité. L'objectif, ambitieux, est de faire de la Bretagne **le leader européen sur le marché du bien-manger**, comme l'a précisé en septembre 2018 le Président Loïg Chesnais-Girard.

Au-delà, l'avenir de l'agriculture bretonne dépend pour une large part de l'issue des négociations actuellement en cours concernant **la réforme de la PAC** dans le prochain cadre budgétaire pour la période 2021-2027. Cette politique, qui représente aujourd'hui près de 38 % du budget européen, constitue en effet **un levier irremplaçable de développement** par les divers dispositifs de soutien qu'elle mobilise en faveur de l'installation, de l'investissement ou encore du revenu des exploitants. Concrètement, elle apporte chaque année **près de 500 millions d'aides à l'agriculture bretonne**, qui est l'une des plus dynamiques de France et d'Europe.

Or, alors que le Brexit va entraîner la disparition de l'une des principales contributions nationales au budget européen, le risque est grand **que la nouvelle PAC en soit fortement impactée**, et que, partant, le montant des subventions affectées au développement



Brech'h - Morbihan

© Groupe S&D

agricole de la Bretagne enregistre une substantielle diminution. La proposition de budget présentée le 2 mai 2018 par la Commission européenne se traduirait ainsi en l'état par une réduction des crédits de 17 % sur l'ensemble de la PAC et de 24 % pour le FEADER !

Après la large consultation organisée en 2017 auprès du grand public et des professionnels, la Région a soumis à Bruxelles en janvier 2018 **6 propositions pour une politique agricole commune plus régulatrice et plus simple**. Elle doit continuer à se mobiliser sur cet enjeu majeur et à faire entendre sa voix auprès des institutions européennes, de telle sorte que **la PAC post-2020 dispose d'un budget conséquent**, permettant de relever les défis structurels auxquels l'agriculture de l'Union est confrontée. C'est, pour la Bretagne, un sujet vital, qui conditionne son rayonnement économique futur. Tout comme est cruciale pour la Région de demeurer autorité de gestion sur le FEADER, alors que la Commission européenne en préconise la renationalisation. Nous entendons mener ce combat avec toute la détermination requise, au nom de l'impératif d'efficacité des politiques publiques, mais aussi animés par la conviction que l'intérêt de l'Europe, dans la crise structurelle qu'elle traverse, est d'irriguer les territoires plutôt que de s'en retirer.

Pour une Bretagne qui tire au mieux parti de son potentiel maritime

I – L'un des engagements de 2015

« Nous poursuivrons nos investissements massifs sur les ports de Brest, de Lorient, de Saint-Malo, (...) pour qu'ils soient plus que jamais des outils de développement économique au service de toute la Bretagne. »

II – Ce que nous avons fait

Les activités économiques relatives à la mer représentent **15 % du PIB de la Bretagne et recèlent un potentiel de croissance extrêmement important**. Dans cette optique, nos infrastructures portuaires constituent un levier de développement tout à fait crucial. Propriétaire depuis le 1^{er} janvier 2007 des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo, la Région a en outre intégré au 1^{er} janvier 2017 **19 ports supplémentaires**, transférés par les départements dans le cadre de la loi NOTRe. Leurs domaines de spécialisation sont divers, liés à la pêche, au commerce, à la construction et à la réparation navales, et viennent encore conforter l'ambition formulée dans la stratégie portuaire du Conseil régional **d'une gouvernance unifiée** afin d'éviter les concurrences inutiles et de standardiser certaines procédures.

Le principal défi auquel nous sommes aujourd'hui confrontés est celui du développement de ces infrastructures, afin que les ports bretons soient capables de présenter une offre solide et cohérente qui réponde aux besoins de notre territoire. Depuis le transfert de 2007, la Région a d'ores et déjà investi **plus de 150 millions d'euros** sur les ports de Brest (hors projet

de développement), Lorient et Saint-Malo. En ce qui concerne les seuls ports de pêche, retenons les opérations suivantes : à Brest, la construction d'une nouvelle criée, mise en service en 2015 ; à Lorient, les travaux d'enlèvement des macro-déchets, achevés en 2015, qui ont déjà permis d'améliorer les conditions de navigabilité ou encore, en 2017, la modernisation de la gare de marée, l'édification des ateliers techniques ainsi que l'optimisation de l'offre de froid ; à Saint-Malo, l'aménagement de l'avant-port effectué en 2015.

Le projet de développement du port de Brest constitue à l'heure actuelle pour la Région un chantier d'une envergure toute particulière. Il s'agit **d'un important programme d'investissement de 220 millions d'euros**, qui va se déployer entre 2016 et 2020, et qui vise à maintenir la compétitivité du port tout en en faisant un site de référence pour les industries liées aux énergies renouvelables. **L'opération a été engagée début 2017** par les travaux de terrassement et de consolidation du polder existant, ainsi que par les travaux de voiries et réseaux sur ce même polder. En juin 2017, la construction du quai de 380 mètres de long et de la digue d'enclôture de 890 mètres a été lancée. Parallèlement, les travaux de



2 700 km de littoral

22 ports de pêche, de commerce ou de transport de passagers

13 criées + ouverture d'une nouvelle structure à Lorient en septembre 2018

traitement des sols et les aménagements paysagers ont été entamés à l'automne 2017. Une fois ce chantier achevé en 2020, le port de Brest sera en mesure d'accueillir des activités industrielles de fabrication, de manutention et de transit d'éléments de grande taille et de grande masse.

Doté d'une enveloppe nationale de 588 millions d'euros, **le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)** accompagne la mise en œuvre de la politique commune de la pêche et de la politique maritime intégrée. La Région assure la gestion déléguée des mesures régionalisées qui représentent **47 millions d'euros pour la Bretagne**, dont 8,5 millions d'euros sont consacrés au Développement local par les acteurs locaux (DLAL) institué par les huit territoires maritimes.

Nous avons obtenu la reconnaissance de **la Conférence régionale de la Mer et du Littoral**, qui constitue un lieu stratégique de discussion et de validation unique à l'échelle nationale. Co-présidée par le Président du Conseil régional, le Préfet maritime et le Préfet de Région, cette instance se réunit deux à trois fois par an et rassemble, au sein de cinq collèges, les représentants des collectivités bretonnes, des services de l'État, des organisations professionnelles et des

associations. Par cet outil irremplaçable, **les sujets maritimes bretons se traitent en Bretagne avec les Bretons !**

La Région a adopté en juin 2018 sa feuille de route Mer & Littoral 2018-2022, qui constitue son plan d'actions pour les cinq prochaines années ainsi que sa contribution à l'élaboration de la Stratégie régionale pour la mer et le littoral, en construction depuis le printemps 2016 et dont les orientations seront finalisées d'ici novembre prochain. L'objectif de celle-ci est de **faire de la mer un vecteur de développement durable de la Bretagne à l'horizon 2040**, par une gestion coordonnée et intégrée des enjeux maritimes, dans leurs dimensions environnementales, économiques et sociétales – qu'ils concernent l'État, la Région, les autres collectivités, les acteurs économiques, les associations ou toute autre partie prenante. La Stratégie régionale est destinée à alimenter à son tour la partie bretonne du Document stratégique de façade (DSF) et le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) dans sa partie mer et littoral.

III - Ce qui est en cours

Un Groupement interportuaire « Pêche de Bretagne » a été institué à la mi-2018.

Porté par la Région en association avec les départements des Côtes-d'Armor et du Finistère, Lorient Agglomération et le syndicat mixte des ports de pêche et plaisance de Cornouaille, il a pour vocation d'engager les ports bretons et leurs 13 halles à marée dans une démarche cohérente en vue **d'une plus forte valorisation de la débarque**, dans un contexte de plus en plus concurrentiel et avec des outils de production qui doivent pouvoir être renouvelés. Le Groupement remplira **trois missions principales**, liées à la concertation et à la coordination des autorités concédantes, à l'observation et au suivi de l'évolution des activités de la filière ainsi qu'à la mise en réseau et à l'animation de l'ensemble des acteurs privés. Les actions soutenues, dont les premières aboutiront sans doute d'ici fin 2018, le seront prioritairement par le FEAMP et les subventions régionales. La Région engagera à cet effet **un plan de compétitivité des ports de pêche doté de 20 millions d'euros**.

La proposition relative à l'aménagement du corridor Mer du Nord Méditerranée du Réseau transeuropéen de transport (RTE-T), adoptée le 1^{er} août 2018 par la Commission européenne, **semble totalement ignorer les ports français** pour privilégier une connexion entre Cork et des ports belges et néerlandais. Le Président Loïg Chesnais-Girard a en conséquence saisi le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian **afin que Brest et Roscoff trouvent la place qui leur revient dans les connexions post-Brexit à venir entre l'Irlande et le reste de l'Union**. La vigilance s'impose sur ce dossier, non seulement dans l'intérêt de la Bretagne, mais aussi dans celui de l'Europe dans son ensemble. Car à nier la géographie, on bâtit toujours sur du sable !



Port de Concarneau
© Groupe S&D



Loïg Chesnais-Girard en visite sur le chantier du polder de Brest le 22 mars 2018
© Région Bretagne



Port de Roscoff
© Groupe S&D

Formation

Pour des lycées performants et où il fait bon vivre

I – L'un des engagements de 2015

« Nous lancerons **un plan rénovation lycée** qui intègre les « internats publics », le fibrage optique de tous les lycées, la rénovation. »

II – Ce que nous avons fait

La Bretagne voit, depuis quelques années, sa population lycéenne progresser de manière importante : **+ 8,4 % entre 2012 et 2021**. Avec des effectifs qui ont encore crû de 2 800 élèves à la rentrée 2016 et de 2 000 élèves à la rentrée 2017, la Région investit massivement afin que les 147 000 jeunes bretons en formation initiale sous statut scolaire dans les 244 lycées publics et privés soient accueillis dans des conditions optimales. À cette fin, elle a mis en œuvre fin 2016 **son Schéma directeur immobilier (SDI) des lycées publics** qui, associé au premier plan d'action 2017-2018, permet d'orienter dans la durée son action sur le patrimoine bâti des établissements.

Elle y consacre chaque année **plus de 80 millions d'euros**, pour des opérations de construction, de restructuration ou de rénovation. La pression démographique observée se fait sentir avec une particulière acuité sur le bassin rennais. C'est ainsi que la Région a prévu d'affecter entre 2010 et 2020 une enveloppe de **104 millions d'euros** à l'augmentation des capacités d'accueil des lycées qui y sont implantés. Elle accompagne d'autre part les établissements privés dans leurs projets de construction, de modernisation

et de mises aux normes, avec les mêmes objectifs d'amélioration des locaux et de la qualité environnementale du patrimoine bâti que pour les lycées publics. Quelque **250 chantiers** portés par ces établissements sont soutenus par la collectivité chaque année, à hauteur de **20 millions d'euros**.

Les conditions d'hébergement dans les lycées bretons font de la part de la Région l'objet d'une attention très soutenue. Depuis 2015, la livraison des internats du lycée maritime Florence Arthaud à Saint-Malo, du lycée professionnel Louis Guilloux à Rennes, du lycée de Brocéliande à Guer et le réaménagement de celui du lycée Fulgence Bienvenüe à Loudéac ont déjà permis **d'accroître les capacités d'accueil de 480 places en Bretagne**. Notre volonté est d'accélérer encore le mouvement. D'où le lancement, en juin 2018, **d'un ambitieux plan de construction et de rénovation**, qui va bénéficier à 22 internats de la région. L'objectif est de mettre en œuvre ces chantiers dans les meilleurs délais possibles et d'avoir a minima démarré tous les travaux d'ici la fin de ce mandat.

La prise en compte du bien-être des lycéens passe également par notre capacité à offrir une alimentation de qualité dans les cantines

scolaires. En partenariat avec l'État et la Chambre régionale d'agriculture, la Région a initié en 2016 **la démarche Breizh'Alim**, qui consiste à valoriser l'écosystème territorial agroalimentaire **en rapprochant l'offre et la demande en matière d'achats publics de denrées alimentaires**. Il s'agit certes d'une politique transversale, mais dont bénéficient notamment les internes et demi-pensionnaires scolarisés dans les établissements publics bretons, auxquels sont servis 3 millions de repas par an.

Le développement des usages numériques au lycée dépend de la performance des réseaux informatiques. La Région a proposé que chaque établissement breton puisse bénéficier, dès la rentrée 2017, **d'un débit confortable** qui soit adapté à ses usages. À cette date, **80 lycées bénéficiaient déjà de ce dispositif**. La **maintenance informatique** a fait l'objet d'une expérimentation qui, lancée en 2012 dans 14 établissements bretons, a été étendue à 15 autres en 2016. Cette mission est désormais **en voie de généralisation** dans les 115 lycées publics dont la Région a la charge. Dans cette perspective, les équipes ont été renforcées : 12 postes de techniciens et d'ingénieurs ont été créés en 2016 et 2017, 5 supplémentaires le seront tous les ans jusqu'en 2020.

Voici déjà 13 ans que **le dispositif Karta** a été institué dans le but d'accompagner les projets éducatifs proposés par les établissements. L'aide régionale est conditionnée à un investissement sur l'un des cinq axes thématiques suivants : santé et qualité de vie ; développement durable et agenda 21 ; ouverture des jeunes au monde ; éducation artistique, sensibilisation à l'art, à la culture, aux sciences et techniques ; égalité fille-garçon et lutte contre toutes les discriminations. Karta a rencontré **un véritable succès**, ainsi qu'en atteste le fait qu'entre 2005 et aujourd'hui,

il a suscité **l'adhésion de la totalité des établissements bretons**, publics et privés. Rien qu'en 2016-2017, ce ne sont pas moins de 1 865 actions qui ont été soutenues, dont 50 % consacrées à l'éducation culturelle des jeunes. La Région consacre au dispositif **une enveloppe de 2 millions d'euros par an**.

En lien avec les thématiques prioritaires présentées dans le dispositif Karta, **le Conseil régional des jeunes (CRJ) lycéens et apprentis de Bretagne**, créé en 2005, a pour objectif majeur d'animer et de faire vivre la représentation des lycéens et apprentis tout au long des deux années scolaires de leur mandat d'élu. Alors que s'est achevée à la mi-2018 la 7^e mandature de l'institution, le but recherché sur la période 2018-2020 est de la faire évoluer **par une implication plus forte encore autour des politiques régionales en cours ou à venir**. En effet, après l'expérience positive liée à la sollicitation des jeunes élus sur les sujets de la langue bretonne et de l'égalité femme-homme, il est souhaité de revoir les modalités de fonctionnement du CRJ afin de permettre une mobilisation plus forte de l'instance.

La politique de soutien financier aux lycéens pour l'acquisition des manuels scolaires et des premiers équipements professionnels a été réformée à la rentrée 2016. **Le dispositif Pass ressources pédagogiques**, qui a été instauré, vise à privilégier l'achat collectif des manuels directement par les lycées ou encore par les associations de parents d'élèves pour, ensuite, organiser le prêt aux familles. Les résultats enregistrés sont très satisfaisants. Après une première année d'expérimentation, **89 % des établissements publics et privés** avaient déjà, à la rentrée 2017, contractualisé avec la Région (97 % pour les lycées privés, 80 % pour les lycées publics) sur la partie « manuels scolaires » du Pass. Le dispositif, qui est doté d'un budget de **3,3 millions d'euros**, en 2018 devrait cependant évoluer à partir de

2019. À l'occasion de la réforme du lycée, la Région souhaite en effet, en partenariat avec le rectorat, **mettre en place des ressources pédagogiques numériques**. À noter que la possibilité d'une aide directe aux familles pour l'acquisition du premier équipement en lycée professionnel est maintenue à ce stade, mais dans ce cas également, il est prévu à terme **une généralisation des achats groupés**. La collectivité consacre chaque année **1 million d'euros** à ce dispositif.

80 M€ d'investissements pour la construction, la rénovation et la modernisation des lycées publics en 2017 et en 2018

115 lycées publics - dont 9 lycées agricoles et 4 lycées maritimes

+ 3 nouveaux lycées publics d'ici 2025

250 chantiers aidés dans les lycées privés pour 20 millions d'euros par an

+ 8,4 % de lycéens entre 2012 et 2021



III – Ce qui est en cours

Dans le domaine du bâti, la Région va assumer plusieurs chantiers d'envergure dans les années à venir. Au nord-est de Rennes, **le lycée Simone Veil de Liffré**, dont les travaux démarrent en septembre 2018, devrait accueillir entre 1 200 et 1 500 élèves à la rentrée 2021. Le coût du projet s'élève à **46,8 millions d'euros**. D'autre part, la réflexion engagée quant à l'ouverture, d'ici 2025, d'un nouvel établissement d'une capacité similaire dans le secteur sud du bassin rennais a conduit la Région, lors de sa session de juin 2018, à **retenir le choix d'une implantation à Châteaugiron**. Cette commune répond en effet pleinement au double objectif de capter un grand nombre d'élèves et de libérer les places nécessaires dans les lycées existants de la métropole brétilienne.

Le lycée de Ploërmel dans le Morbihan devrait quant à lui ouvrir ses portes en 2022. Il accueillera à terme jusqu'à 950 élèves, pour un chantier estimé à **35 millions d'euros**. De conséquents travaux d'aménagement et de rénovation sont en outre programmés à partir de 2018 sur plusieurs sites bretons : restructuration du lycée Henri Avril à Lamballe (12 millions d'euros), construction d'une halle technique au lycée Jean Monnet à Quintin (3 millions d'euros), construction d'un espace scientifique et restructuration du lycée Brizeux à Quimper (18 millions d'euros), réhabilitation, extension et mise à niveau énergétique du lycée Bréquigny à Rennes (31 millions d'euros)...

Lycée professionnel agricole Le Gros Chêne de Pontivy - Morbihan

© Groupe S&D

Pour une recherche et un enseignement supérieurs attractifs

I – L'un des engagements de 2015

« Nous accompagnerons les universités dans leur démarche d'excellence au service de la qualité de la recherche, gage de l'innovation, de l'enseignement, de l'accueil des étudiants et toujours dans la volonté de créer un lien fort avec les territoires. »

II – Ce que nous avons fait

Chaque année, ce sont **autour de 110 000 étudiants** qui sont accueillis dans les 239 établissements bretons d'enseignement supérieur : universités, écoles d'ingénieurs, IUT, formations sanitaires et sociales, écoles d'enseignement supérieur artistique et culturel... 62 % d'entre eux sont inscrits **dans l'une des quatre universités bretonnes ou de leurs annexes** : Rennes I et Rennes II (antenne à Saint-Brieuc), l'UBO de Brest (antennes à Quimper et Morlaix) et l'UBS implantée à Vannes, Lorient et Pontivy.

La Bretagne compte par ailleurs **près de 7 000 chercheurs dans le secteur public**, dont la répartition sur le territoire offre la particularité d'être multipolaire : Rennes, Brest-Quimper-Roscoff, Lorient-Vannes, Saint-Brieuc-Lannion. La plupart des grands organismes nationaux (CNRS, Inra, Inserm, Ifremer...) sont présents dans la région, et les effectifs dédiés à la recherche publique y ont crû de manière substantielle ces dernières années. Une progression tout aussi conséquente a d'ailleurs été enregistrée dans le secteur de la recherche privée, près de **4 200 chercheurs et ingénieurs** travaillant actuellement au sein des entreprises bretonnes.

Adopté en octobre 2013, le **Schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche** a entre autres pour objectif de fixer de grandes orientations pour les acteurs de la recherche en Bretagne à l'horizon 2020, en cohérence avec la stratégie de l'Union européenne. **Sept domaines d'innovation stratégiques ont été identifiés**, regroupant à la fois les axes historiques de la recherche bretonne (sciences et technologies de l'information et de la communication, de la mer, de l'agriculture et de l'environnement) et des champs d'exploration émergents au niveau international (sciences de la vie et de la santé, sciences humaines et sociales). Sur le fondement de cette spécialisation intelligente (S3), les acteurs académiques du territoire sont ainsi en mesure de répondre avec efficacité aux appels à projets européens. Destinés à développer ces derniers, le **dispositif « Boost'Europe »**, institué en 2017, accompagne et soutient financièrement les équipes de recherche.

Les aides octroyées par la Région visent à **accompagner la recherche bretonne dans les sept domaines recensés** – par exemple en soutien aux investissements immobiliers ou encore à l'acquisition d'équipements scientifiques. D'autres dispositifs ont pour but de **stimuler l'expertise scientifique**

des laboratoires implantés en Bretagne, à l'instar des Allocations de recherche doctorale (ARED) qui permettent à plusieurs centaines d'étudiants de préparer leur thèse, ou des Aides à l'accueil de post-doctorants qui visent à attirer de nouvelles compétences.

L'intervention régionale en faveur de l'enseignement supérieur a pour objectif de **renforcer l'attractivité et la qualité de l'offre de formation**. La collectivité participe ainsi au financement des opérations d'investissement des établissements, qu'il s'agisse de rénovations de locaux ou de modernisation d'équipements technologiques. Elle s'engage également aux côtés du CROUS et des universités en faveur de **l'amélioration des conditions d'accueil des étudiants**.

À titre d'exemple, sont financés en 2018 la modernisation des restaurants et cités universitaires de Beaulieu à Rennes ainsi que la mise en place de nouveaux lieux de restauration. Au total, le nombre d'opérations d'investissements immobiliers dans lesquelles la Région est partie prenante est passé de **3 en 2014 à 10 en 2017**. Elle contribue également à **la mobilité internationale des étudiants bretons** par le dispositif « Jeunes à l'international » et l'aide aux doctorants pour des séjours à l'étranger de courte durée.

Premier campus numérique multisites d'Europe, **le campus numérique de Bretagne** a été inauguré le 30 septembre 2014, avec un budget de 60 millions d'euros, financé pour moitié par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, et pour moitié par la Région. Destiné aux étudiants en formation initiale et



Nombre de thèses soutenues par la Région

2015	2016	2017
428	435	457

aux professionnels en formation continue, il leur propose des formations à distance dans une grande diversité de disciplines. Cheffe de file des collectivités pour ce projet unique, qui continue à monter en puissance ainsi qu'en témoignent ses statistiques d'utilisation, **la Région poursuit l'accompagnement de ce déploiement technologique**, qui implique un financement durant encore sept années.

III – Ce qui est en cours

Il convient de faire preuve de vigilance **quant aux nouvelles modalités de structuration de l'appareil breton de recherche et d'enseignement supérieur**. L'Université Bretagne-Loire est en grande difficulté après le départ du CNRS durant l'été 2017 puis de celui de six établissements rennais amenés par l'État à se regrouper au sein d'une grande université. Il revient à la Région, en lien avec les autres collectivités territoriales concernées, de veiller aux coordinations et aux équilibres régionaux existants ou à développer.

Dans le cadre du Pacte d'avenir pour la Bretagne, le Premier ministre Jean-Marc Ayrault avait annoncé fin 2013 **le transfert à Brest du siège d'Ifremer**. Les travaux nécessaires à l'aboutissement de ce projet emblématique pour notre région ont été lancés en 2018, avec comme objectif une installation sur site au premier trimestre 2019. À cette occasion, la surface du bâtiment administratif sera doublée, pour accueillir un effectif de 90 personnes supplémentaires. La visibilité internationale du Campus mondial de la mer s'en trouvera confortée.

La Région porte **le projet de création d'un datacenter à Rennes** (« Eskemm Data »), dont l'objet sera notamment de répondre aux besoins de la communauté scientifique par la constitution d'un mésocentre de calcul. Cette infrastructure numérique aura vocation à être mise en réseau au niveau national par une labellisation « Très grande infrastructure de recherche ». Dans la même optique, la Région va rénover et renforcer ce que l'on appelle « la boucle Renater », en lien avec l'UBL et Mégalis, et doter ainsi les acteurs universitaires d'un accès résilient à l'ultra haut débit dès 2019.

Pour un système efficace de formation professionnelle

I – L'un des engagements de 2015

« Nous proposerons un grand accord social de la formation et de l'éducation dont les finalités seront **de permettre aux salariés, aux demandeurs d'emploi, de trouver et d'accéder facilement à des formations.** »

II – Ce que nous avons fait

Adopté par l'Assemblée régionale à l'occasion de la session du 23 juin 2017 et signé dans la foulée (10 juillet) par la Région, l'État, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs, **le Contrat de plan régional du développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP)** pour les années 2017-2022 constitue le cadre de référence quadripartite de l'action régionale en matière de formation professionnelle et d'accompagnement vers et dans l'emploi.

Cette feuille de route s'articule autour d'un objectif transversal portant sur le numérique et de deux orientations stratégiques. Il s'agit d'abord **de garantir à chacun un parcours personnalisé de qualification et d'évolution professionnelle vers et dans l'emploi** ; ensuite **d'ériger la montée en compétences via la formation en moteur de la performance économique**. La mise en œuvre du document se décline ensuite au travers de dix grands chantiers opérationnels, dont l'un prévoit notamment le déploiement de dynamiques sectorielles par le biais de contrats d'objectifs renouvelés favorisant un continuum économie-emploi-formation.

En 2016, **le plan national « 500 000 formations »**, piloté à l'échelle du territoire breton par la Région (sous le nom de « Plan 47 000 formations pour l'emploi »), a connu un succès remarquable, faisant passer de 11 % en 2015 à 20 % le nombre de demandeurs d'emploi en formation. L'État a décidé de le prolonger au 1^{er} semestre 2017, ce qui a permis de financer 6 700 places supplémentaires grâce à une enveloppe de 20 millions d'euros.

Le Plan d'Investissement Compétences (PIC) 2018-2022 lui a succédé. Doté d'une enveloppe de 15 milliards d'euros sur 5 ans, il vise à former en France 1 million de jeunes et 1 million de demandeurs d'emploi peu qualifiés (niveau bac et infra-bac) pour lutter durablement contre le chômage de masse. La Bretagne a été l'une des premières régions à s'engager dans ce dispositif national **en signant avec l'État, dès le 12 mars 2018, une convention d'amorçage**. Elle permet de porter à 21 179 le nombre d'entrées en formation en 2018 pour les personnes en recherche d'emploi, dont **4 935 formations supplémentaires** pour des personnes peu ou pas qualifiées. Financées par l'État à hauteur de 22,2 millions d'euros, ces ouvertures de places en Bretagne viennent compléter les efforts déjà entrepris par la Région dans le cadre de sa politique de formation.



Signature le 12 mars 2018 par Loïc Chesnais-Girard de la convention d'amorçage au « Plan d'Investissement Compétences (PIC) » national.
© Région Bretagne

les Centres d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF).

III - Ce qui est en cours

Une étude est en cours depuis octobre 2017 pour identifier **certaines difficultés du DRIP**, notamment en ce qui concerne la Plateforme d'orientation professionnelle, et déterminer les enjeux et contours d'un nouveau dispositif. **L'évolution d'autres outils (Programme Bretagne Formation, Chèque formation)** fait l'objet d'une réflexion en 2018 pour une mise en œuvre en 2019. Par ailleurs, **le dispositif de rémunération des stagiaires de la formation professionnelle** va également être revu pour une meilleure prise en compte de la situation personnelle et familiale des intéressés. Il verra le jour sous sa nouvelle forme en 2019.

Le Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC) devrait être signé entre la Région et l'État fin 2018, pour une entrée en vigueur en 2019. La Bretagne se verrait affecter dans ce cadre **une enveloppe de 216 millions d'euros** sur les quatre années de la période couverte (2019-2022). L'objectif de ce PRIC est de garantir l'accès des publics les plus fragiles aux parcours qualifiants vers l'emploi.

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui vient d'être adoptée par le Parlement, comprend un important volet dédié à la formation professionnelle qui va impacter les politiques conduites à l'échelle des Régions. Les objectifs affichés sont notamment de développer et de faciliter l'accès à la formation, de rénover le système d'assurance chômage et de renforcer l'investissement des entreprises dans les compétences de leurs salariés. Les Régions se voient attribuer une mission d'information, en partenariat avec l'Éducation nationale, sur les métiers et les formations. Elles vont coordonner des actions répondant à cette mission au bénéfice des élèves et des étudiants (collèges, lycées, universités).

Celle-ci comprend notamment **des dispositifs d'aides individuelles** pour les demandeurs d'emploi, leur permettant d'accéder à une formation certifiante. À signaler que le nombre de bénéficiaires du Chèque formation et du Chèque validation **a fortement progressé ces dernières années**, passant de 1 683 en 2013 à 2 040 en 2017 pour le premier, de 309 en 2014 à 360 en 2017 pour le second. La Région propose par ailleurs aux demandeurs d'emploi des formations qui leur permettent d'acquérir des connaissances et compétences professionnelles, à l'instar du **Dispositif régional pour l'insertion professionnelle (DRIP)** dont le nombre de places financées a bondi de 5 622 en 2015-2016 à 6 833 en 2017-2018. Enfin, **des aides directes sont octroyées aux stagiaires** suivant une action de formation (bourses, rémunération, soutien à la restauration...) en vue de sécuriser leur parcours.

Par ailleurs, la Région coordonne **le Service public de l'orientation et de l'évolution professionnelle (SPRO-EP)**. Les structures membres délivrent un accueil personnalisé et individualisé à tout public : les Centres d'information et d'orientation (CIO) ; Pôle Emploi ; les Missions locales ; le Fongecif ; les Structures d'information jeunesse ; les Services universitaires d'information, d'orientation et d'insertion (SUIO-IP) ; les Cap-emploi ; l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) ;

Pour un système d'apprentissage dynamique

I – L'un des engagements de 2015

« Nous développerons (...) l'apprentissage à tous les niveaux de formation, y compris dans les formations courtes. Nous voulons faciliter la mise en relation entre les entreprises et les jeunes (apprentis et stagiaires). »

II – Ce que nous avons fait

Le pari a été tenu ! Le nombre d'apprentis bretons, qui atteignait 17 260 en 2015 (+ 0,5 % par rapport à 2014) est passé à plus de 19 000 à la rentrée 2018, **soit un gain total de + 1 700 jeunes entre 2015 et 2018**. Le nombre de places nettes créées est quant à lui passé **de 443 à la rentrée 2015 à 730 à la rentrée 2016 et à 1 108 à la rentrée 2017**. La progression se constate à tous les niveaux, et se révèle particulièrement impressionnante aux niveaux I (Ingénieur – Master, + 8,14 % entre 2016 et 2017), II (bac + 3 à bac + 4, + 13,64 %), et III (bac + 2, + 10,72 %). La plupart des secteurs professionnels sont concernés par cette hausse, à l'instar de la métallurgie (+ 167 élèves entre 2016 et 2017), le bâtiment (+ 148), la gestion administrative informatique (+ 137), le sanitaire et social (+ 72), l'agriculture (+ 68).

On notera d'autre part que le taux d'insertion professionnelle des apprentis bretons est **supérieur de 3,5 points au taux national moyen**.

Ces excellents résultats tiennent pour une part au contexte présent de reprise économique, mais également à la qualité

d'un modèle breton de l'apprentissage cité en exemple à l'échelle nationale – auquel la Région a consacré **plus de 90 millions d'euros en 2017**. Un modèle fondé sur le constant souci de **diversifier l'offre de nos 38 CFA** afin de l'adapter aux besoins sociétaux et économiques du territoire (40 formations supplémentaires ont ainsi été créées rien qu'à la rentrée 2017), mais aussi **d'anticiper la structuration de nouvelles filières**. Un modèle qui se fixe pour objectifs prioritaires l'élévation des niveaux de qualification, l'accès à un premier niveau de qualification, la sécurisation des parcours, la réponse aux attentes des employeurs ainsi que l'innovation pédagogique (par la mise en place de parcours mixtes, par exemple).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Bretagne fait partie des 9 régions de France retenues par l'État pour expérimenter durant deux années **le relèvement de l'âge d'entrée en apprentissage de 25 à 30 ans**. La rentrée 2017 a marqué le début de formation des premiers bénéficiaires de la mesure.

À la suite d'une réflexion conduite pendant un an avec l'ensemble des acteurs, la Région a adopté en octobre 2017 **un plan breton de développement de l'apprentissage**, avec notamment un objectif de 20 000 apprentis

en 2020, le maintien de la qualité d'accueil, de formation et d'accompagnement des jeunes ainsi que la lutte contre les ruptures de contrat.

III - Ce qui est en cours

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel, qui vient d'être adoptée par le Parlement, **retire aux Régions la compétence de la politique Apprentissage**, désormais confiée aux branches professionnelles, avec un financement au contrat, c'est-à-dire en fonction du nombre d'apprentis accueillis dans les centres.

Les collectivités régionales, qui géraient jusqu'à présent 1,6 milliard d'euros au titre de la taxe d'apprentissage, ne conservent qu'une capacité de subvention de **250 millions d'euros par an** en matière d'aménagement du territoire (montant inscrit dans la loi) ainsi qu'une dotation de **180 millions d'euros** pour investir dans la création de nouveaux centres ou procéder à des rénovations importantes (montant à déterminer dans le cadre de la future loi de finances, mais avancé par la ministre du Travail).

Une telle réforme permet à l'État de **recentraliser le système d'alternance et ses ressources** tout en écartant les Régions. La « privatisation » de cette politique peut fragiliser les petites structures qui, aujourd'hui activement soutenues par les Régions, forment les apprentis accueillis par les artisans, les agriculteurs et les TPE. Les pouvoirs publics devront veiller à ce que l'apprentissage ne soit pas mis à mal **dans les domaines de compétences généralistes, transversaux et interbranches**, et plus encore dans **le champ de l'enseignement supérieur**, porteur de la croissance des effectifs ces dix dernières années. Il conviendra également



≈ 19 000 apprenti.e.s à la rentrée 2018

d'éviter **une concurrence généralisée des structures de formation**, notamment entre les lycées professionnels et les CFA.

Pour le rayonnement des langues de Bretagne

I – L'un des engagements de 2015

« Nous continuerons notre politique en faveur de la transmission. D'ores et déjà, nous savons que la demande est forte afin d'augmenter les places régionales pour les formations longues. Nous nous y engageons. »

II – Ce que nous avons fait

Adoptée en octobre 2015, la **Convention spécifique État-Région pour la transmission des langues de Bretagne** a permis certaines avancées majeures : suppression du seuil minimal d'élèves pour les ouvertures de sections bilingues, suppression de l'âge minimum, augmentation des taux de recrutement d'enseignants et développement des congés formation et des actions de formation continue à destination de ceux d'entre eux désireux de passer de la filière monolingue à la filière bilingue...

Cette politique volontariste porte ses premiers fruits, et profite tant aux écoles immersives Diwan qu'aux filières bilingues instituées dans l'enseignement public et privé. À la rentrée 2017, **12 nouveaux sites ont été ouverts dans le premier degré**, contre seulement 4 en 2014 et 2015. Comme en 2017, 8 ouvertures sont par ailleurs attendues dans le secondaire à la rentrée 2018. Au total, **le seuil des 500 sites bilingues a été franchi l'an dernier**. Sur le plan des effectifs, on devrait enregistrer en 2018 un gain d'élèves bilingues compris entre 700 et 750, contre seulement + 502 en 2014 et + 505 en 2015. Au total, **le cap symbolique des 18 000 apprenants, de la maternelle au lycée, sera dépassé cette**

année. Par ailleurs, 537 jeunes suivent un cursus en breton et 286 en gallo dans le cadre de l'enseignement optionnel de ces deux langues au lycée. À noter enfin qu'une quinzaine d'écoles environ proposent **une initiation d'une quinzaine de minutes par jour au gallo**.

Afin de répondre à la demande croissante des familles, la Convention spécifique de 2015 prévoyait une augmentation des taux de recrutement d'enseignants bilingues. De fait, la part des places offertes en bilingue aux concours de recrutement des professeurs des écoles a **été portée de 11,5 % en 2015 à 16 % en 2017**, et l'objectif est d'atteindre les 20 % dans les meilleurs délais. Les dispositifs de recrutement existants (CAPES de breton, CRPE spécial...) ont en outre été complétés par **une nouvelle agrégation dédiée aux langues de France**. En parallèle, la Région maintient son accompagnement à la formation des futurs enseignants bilingues, grâce aux dispositifs Desk et Skoazell. Elle finance notamment **des places de stages intensifs (6 et 3 mois)** à destination des demandeurs d'emploi inscrits dans l'un des cinq centres de formation agréés. **325 places ont ainsi été subventionnées entre 2017-2018**, contre 244 en 2014-2015.

Façade de l'Hôtel de Région à Rennes © Groupe S&D

La création en 2010 de **l'Office public de la langue bretonne (OPLB)**, implanté à Carhaix, s'est traduite par un renforcement de ses missions, une reconnaissance de ses fonctions d'expertise et d'animation et une accélération de son déploiement sur le territoire régional. De très loin le premier financeur de l'établissement, la Région s'est engagée par la Convention de 2015 à **maintenir son aide annuelle à l'OPLB**, compte tenu de l'importance croissante des tâches qui lui sont confiées.

Sous notre impulsion et pour répondre aux attentes des acteurs du gallo, **un Institut de la langue gallèse** a vu le jour en avril 2017. Cette structure vise à fédérer les associations, à œuvrer pour le développement de formations à destination des adultes et des enfants et à conforter la visibilité de la langue par la mise en place de **la Charte « Du Galo, dam yan, dam vèr »** qui compte à ce jour une cinquantaine de signataires (communes, associations et entreprises). Dans un but également de visibilité accrue, la première édition des **Assises de la langue gallèse** (« Carouje ») s'est déroulée en novembre 2016 et a été l'occasion de réunir les acteurs associatifs, les partenaires publics et privés afin qu'ils puissent exposer leurs attentes et propositions. Quant au **Mois du Gallo**, il permet, chaque année, de montrer la vitalité de la langue gallèse auprès du grand public.

III – Ce qui est en cours

En étroite concertation avec la Région, l'Académie de Rennes a fait part de son

intention de **poursuivre le déploiement de l'enseignement des langues régionales**. Ainsi, dans les années à venir, les capacités d'accueil des filières bilingues seront encore augmentées et de nouvelles ouvertures (options ou filières) programmées. Les études techniques sont par ailleurs en cours pour la concrétisation **d'un vaste projet de rénovation et d'extension du lycée Diwan de Carhaix**, lequel arrive aujourd'hui à saturation. Une enveloppe de **3 millions d'euros** est prévue à cet effet, pour des travaux qui devraient démarrer en 2019-2020. Parallèlement, le Président Loïg Chesnais-Girard a confirmé au mois de janvier 2018 la création **d'un deuxième lycée Diwan, qui verra le jour à Vannes à l'horizon 2020-2021**. La Région a d'ores et déjà engagé des discussions avec la ville et le département pour l'acquisition d'un site. Le futur établissement sera alimenté par les deux collèges Diwan de Vannes et de Saint-Herblain en Loire-Atlantique.

D'autre part, nous avons lancé **une grande enquête sociolinguistique** (plus de 8 000 personnes interrogées) afin d'évaluer le nombre de locuteurs du gallo et du breton, mais aussi de mesurer l'attente de la population quant à la place de ces deux langues dans la société. Cette enquête doit servir de base à l'actualisation de notre politique linguistique. Concernant plus spécifiquement le gallo, la Région, qui a pris à sa charge fin 2017 l'organisation des « **Priz du gallo / Prix du gallo** », a décidé, au vu du succès rencontré par l'événement, de renouveler l'opération.

Mobilités



Pour une politique de transport adaptée aux besoins de chacun

I – L'un des engagements de 2015

« Nous voulons **simplifier les déplacements des Bretons**. Notre objectif est de permettre à tous les Bretons de pouvoir se déplacer sur leur territoire au meilleur prix et d'accéder à tous les types de mobilité (Transport Express Régional, véhicule électrique, co-voiturage, car...). »

II – Ce que nous avons fait

L'année 2017 revêt une dimension tout à fait unique pour le transport public régional. D'abord du fait de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), qui a confié à la Région, à compter du 1^{er} janvier 2017, **la compétence transport maritime**, et, à compter du 1^{er} septembre 2017, **les compétences transports interurbains et scolaires**. Ensuite en raison de **la mise en service, le 2 juillet 2017, de la Ligne à Grande Vitesse Bretagne Pays de la Loire**, qui se traduit par un saut de performance très substantiel pour l'ensemble du territoire breton.

Il incombe désormais à notre collectivité de transporter quotidiennement **plus de 150 000 usagers** dont 116 000 scolaires sur son réseau « train – car – bateau ».

Depuis 2002, date à laquelle lui a été confiée la responsabilité des trains express régionaux, la fréquentation de ceux-ci **a presque doublé**, sous l'impulsion en particulier de la forte croissance du nombre d'abonnés. Ce sont aujourd'hui **plus de 10 millions de voyages par an** qui sont effectués par l'entremise du TER breton. La Région y consacre un effort

financier tout à fait considérable, s'élevant **à près de 500 millions d'euros** dans le cadre de la prolongation de la convention (avenant 2014-2017, complété par un avenant couvrant l'année 2018), auxquels s'ajoutent les dépenses occasionnées par la rénovation des gares et la modernisation des infrastructures.

Le TER Bretagne fait partie **des moins onéreux de France**. Cependant, la relative stagnation relevée depuis 2013 en termes de fréquentation et de recettes a conduit la Région et la SNCF à proposer en 2015 **une nouvelle gamme tarifaire** plus incitative pour les trajets occasionnels, avec les « prix ronds » et les « petits prix ronds ». Conformément à l'engagement n° 21 de la Charte Jeunesse, notre collectivité a par ailleurs déployé en septembre 2013 un nouveau dispositif tarifaire TER pour les jeunes. Il a été maintenu depuis lors, et l'année 2017 confirme son succès avec plus de 450 000 voyages effectués.

L'effort a aussi porté sur **le renouvellement du parc de matériel roulant ferroviaire**. Entre 2011 et 2019, ce ne sont pas moins de 520 millions d'euros qui auront été consacrés à sa modernisation, incluant la rénovation de rames anciennes et l'acquisition de rames neuves. C'est ainsi que l'âge moyen du parc matériel du TER Bretagne, qui était de 23 ans



Le Breizh Nevez, nouveau bateau reliant Lorient à Groix, baptisé le 29 mars 2018 à Lorient



TER de la Région Bretagne



Car du réseau routier régional reliant Rennes à Pontivy

et 2 mois en 2002, est descendu à moins de 8 ans au 1^{er} janvier 2018. Enfin, l'arrivée de la ligne à grande vitesse en juillet 2017 a été l'occasion de **revoir en profondeur l'offre ferroviaire**, avec comme objectif de proposer les meilleurs temps de parcours entre Paris et la pointe bretonne. Dans cette optique, l'offre en question a notamment été augmentée de 20 %, pour moitié en TER et pour moitié en TGV, ce qui représente **4 trajets quotidiens supplémentaires entre Quimper – Brest et la capitale**.

Les politiques relatives au transport scolaire et interurbain ainsi qu'à la desserte des îles sont trop récentes pour pouvoir être évaluées à ce stade. Rappelons simplement que la première représente un budget de fonctionnement **de près de 150 millions d'euros**, la seconde **d'environ 6 millions d'euros**.

L'intervention de la Région sur le réseau routier a pour objectif principal le désenclavement du Centre Bretagne par **la mise à 2x2 voies de la RN 164** entre Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) et Châteaulin (Finistère). À noter que cette intervention s'effectue en termes de financements **à parité avec l'État**, ce qui constitue un cas exceptionnel au niveau national. Fin 2017, sur les 162 kilomètres que

compte cet axe, **106 kilomètres de 2x2 voies avaient déjà été réalisés**, consécutivement à la mise en service le 22 décembre 2017 d'un tronçon de 5,3 kilomètres au niveau de Saint-Méen-le-Grand.

Les lignes ferroviaires qui maillent le territoire breton sont globalement **dans un état critique**. S'il s'agit d'une compétence de SNCF Réseau et de l'État, la situation est telle qu'elle nécessite de trouver des solutions de financements partagés afin de leur garantir un avenir. Plusieurs de ces lignes ont d'ores et déjà été rénovées, dans le cadre du Contrat de plan État-Région 2015-2020. La mobilisation des collectivités locales, au premier rang desquelles la Région, a ainsi permis de boucler les plans de financement et de réaliser les travaux **pour près de 100 millions d'euros** sur les axes Brest-Quimper (coût de l'opération : 70 millions d'euros) et Guingamp-Paimpol (28 millions d'euros).

Focus

Les transports scolaires

Depuis le 1^{er} septembre 2017, la Région Bretagne est devenue l'autorité organisatrice pour le transport scolaire ainsi que pour le transport interurbain à l'exception du périmètre des agglomérations et des métropoles.

La reprise de ces compétences majeures, auparavant exercées par les Conseils Départementaux, représente un défi pour la collectivité régionale, avec pour premier objectif la continuité et la qualité du service. Il s'agit par exemple d'assurer le déplacement des 116 000 scolaires qui chaque jour doivent rejoindre leur établissement de formation. Avec cette nouvelle corde à son arc, la Région Bretagne œuvre pour une harmonisation de l'ensemble des transports bretons afin d'adapter ces services aux besoins du plus grand nombre.



III – Ce qui est en cours

L'objectif prioritaire est de **préparer la transition vers le réseau régional unifié BreizhGo** intégrant trains, cars et bateaux, avec l'année 2020 comme cible. Ce nouveau réseau, qui couvrira entre 55 et 60 millions de voyages annuels, se devra d'être beaucoup plus multiforme, avec désormais une majorité de scolaires transportés et des enjeux touristiques encore plus marqués du fait des lignes maritimes. Il s'agit de promouvoir **une approche résolument multimodale**, qui offre des solutions de déplacement pour tous les habitants, en appréhendant l'ensemble des moyens de transport – jusqu'aux « nouvelles mobilités » à l'instar du partage de voiture ou de trajets – comme participant à la solution.

Le défi des prochaines années consistera par ailleurs à **proposer des prix attractifs**, tout en assurant un haut niveau de qualité de service et une contribution stable. Une large réflexion sur les tarifs du futur réseau régional étendu aux autocars et aux liaisons maritimes est conduite dès cette année 2018, pour une mise en œuvre à la rentrée de septembre 2019.

La Région participera au financement des travaux de modernisation **des lignes ferroviaires Dol-Dinan-Lamballe et Rennes-Châteaubriant**, toutes deux inscrites au CPER 2015-2020, la première pour un montant global de 62 millions d'euros, la seconde de 40 millions d'euros. En déplacement à Quimper au mois de juin 2018, le Président de la République a de son côté confirmé la participation de l'État à la concrétisation de ces deux projets. Une étude partenariale associant notre collectivité, Morlaix Communauté et le Haut Léon Communauté a d'autre part été engagée en 2018 **concernant le devenir de l'infrastructure, très vétuste, reliant Morlaix à Roscoff.**

Pour un renforcement de l'accessibilité de la Bretagne

I – L'un des engagements de 2015

« Nous ferons de l'arrivée de la grande vitesse en 2017, qui mettra la pointe bretonne à près de 3 heures de Paris, un outil de développement pour tous les territoires. Ils seront tous plus proches de l'Europe. »

II – Ce que nous avons fait

La nouvelle ligne à grande vitesse reliant la Bretagne à Paris a été inaugurée le **1^{er} juillet 2017**. C'est l'aboutissement d'un chantier colossal qui aura nécessité cinq ans de travaux pour un budget global de **3,4 milliards d'euros**. Au total, 230 kilomètres de voies nouvelles et de raccordements ont été posés, pas moins de 240 ponts ont été érigés ! Sur le tronçon Rennes-Paris, la LGV permet de gagner **37 minutes**, avec un temps de parcours passant de 2 h 04 à 1 h 25. Des travaux réalisés entre 2008 et 2015 à l'ouest de Rennes sur les lignes Rennes-Brest et Rennes-Quimper ont également généré **un gain de temps substantiel**. Ainsi, sur des trajets Paris-Brest et Paris-Quimper, les voyageurs gagnent **entre 45 et 50 minutes**. Précisément, un trajet Paris-Brest dure désormais en moyenne 3 h 25 au lieu de 4 h 11, et un trajet Paris-Quimper 3 h 31 au lieu de 4 h 16.

Malgré ces avancées, plusieurs annonces survenues début 2018 ont suscité un vif sentiment d'inquiétude quant à un risque de déclassement de la pointe bretonne. D'abord, le Gouvernement a fait part de sa décision, le 17 janvier, **d'abandonner le projet de construction d'un aéroport à Notre-**

Dame-des-Landes. Ensuite, le rapport Duron sur les infrastructures ferroviaires, remis le 1^{er} février, a suggéré **le report aux calendes grecques (après 2038) du prolongement de la ligne LGV depuis Rennes jusqu'à Brest et Quimper**. Une préconisation presque aussitôt écartée par le Président de la République, **le Pacte d'accessibilité pour la Bretagne** étant reconnu comme base de travail exclusive par l'État.

Impulsé par la Région, ce document a été construit avec les conseils départementaux, les métropoles, les agglomérations de Quimper et Lorient et avec le soutien de l'agglomération de Redon suite à la décision du Gouvernement de renoncer au projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes. Il a été **adopté à l'unanimité à l'occasion de notre session plénière de février 2018**, puis adressé dans la foulée à la ministre des Transports Elisabeth Borne. Sa reconnaissance pleine et entière par l'État comme base de négociation démontre que la Région est **l'échelon pertinent pour porter les enjeux d'accessibilité du territoire**, de Vitré à Ouessant, et aussi combien sur ceux-ci nous avons tout intérêt à « jouer collectif » pour reprendre les mots du Vice-Président Gérard Lahellec.



930 km en Routes Nationales à 2X2 voies

5,2 % des déplacements effectués en Bretagne le sont en transports collectifs

Budget dédié aux transports

2016	2017	2018
237,2 M€	→ 396 M€	→ 402 M€



TGV © Groupe S&D

RN 164 © Région Bretagne

Ce Pacte a le grand mérite d'intégrer la dimension multiforme de la notion d'accessibilité, qui se doit d'être tout à la fois aérienne, terrestre (ferroviaire et routière) mais aussi numérique. En substance, il vise à **solliciter de l'État un engagement inconditionnel** sur les quatre grands objectifs suivants :

1) **Le renforcement de la compétitivité des aéroports de Bretagne**, à la fois par un soutien direct aux charges liées aux réglementations

de sécurité et de sûreté, par un appui à la mise en place de liaisons internationales et par une participation au renouvellement des pistes. D'autre part, l'État doit s'engager à **libérer le foncier dont il reste propriétaire à proximité de l'aéroport Saint-Jacques (Rennes)**, et à le transférer, à titre gratuit, au Conseil régional, afin de donner à celui-ci les moyens de répondre aux besoins prévisibles de développement de cette infrastructure.

2) **L'amélioration significative du système ferroviaire reliant entre elles les villes de Rennes, Brest, Quimper et Nantes**, tant en termes de capacité et de robustesse que de rapidité, ainsi que **l'atteinte d'un temps de parcours de trois heures entre la Bretagne occidentale et Paris** – un but partagé par l'ensemble des collectivités bretonnes. Il s'agit donc d'œuvrer à la fois à l'accessibilité du quotidien, par une stimulation des mobilités intra-territoriales, et à l'accessibilité longue distance, qui doit permettre d'ouvrir la région au monde, d'assurer son rayonnement et son attractivité.

3) **L'exécution complète, à l'horizon 2020, du volet mobilité (routier et ferroviaire) du Contrat de plan État-Région 2014-2020**. À cette date, toutes les sections de la RN 164 devront être en travaux ou en service. Par ailleurs les aménagements et modernisations programmés d'autres tronçons du système routier national breton, du système de pôles d'échange multimodaux, de plusieurs sections du réseau ferroviaire devront être intégralement financés.

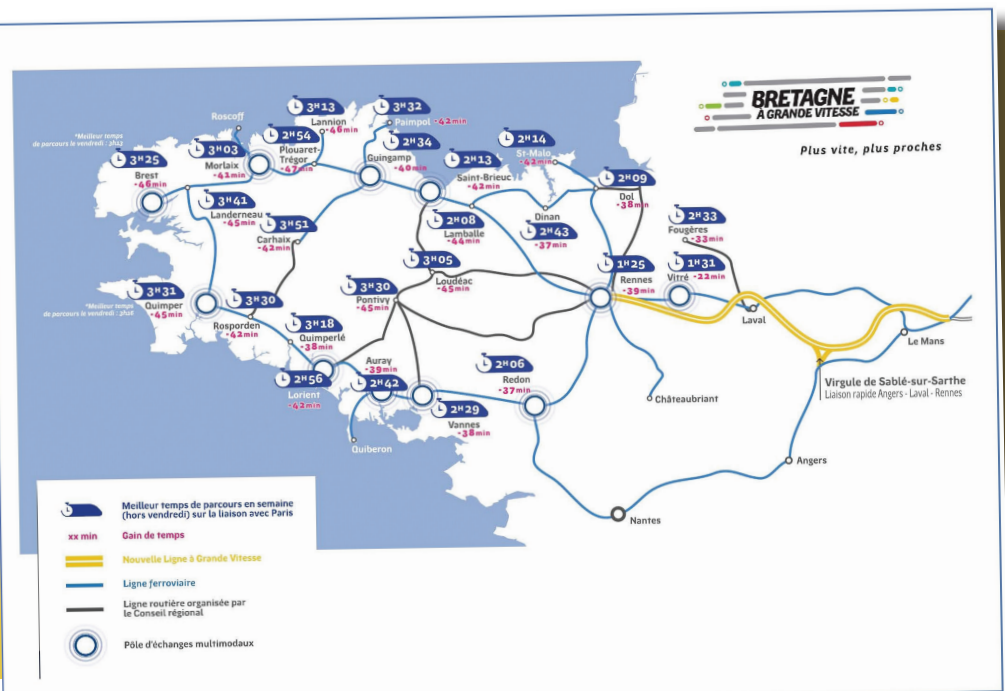
4) **La levée des obstacles législatifs existants au déploiement de la fibre optique sur le territoire breton**, tel que prévu dans le projet Bretagne Très Haut Débit. Dans cette perspective, le Gouvernement s'engagerait à proposer au Parlement de légiférer afin d'autoriser le recours aux marchés de conception-réalisation pour l'établissement de réseaux de fibre optique, et de donner aux maîtres d'ouvrage de construction de ces réseaux des prérogatives de puissance publique leur permettant d'assurer un processus continu de déploiement.

Publiée dans la presse à l'initiative du Président Loïg Chesnais-Girard la veille du déplacement dans notre région du chef de l'État, au mois de juin 2018, **la Lettre ouverte**, signée par les quatre départements et les 59 intercommunalités de Bretagne afin de rappeler notamment nos revendications communes en matière d'accessibilité, a atteint son objectif. À Quimper, Emmanuel Macron **a pris des engagements sur chacun des quatre points évoqués dans le Pacte**,

tant sur la question ferroviaire que routière, aéroportuaire que numérique. S'il subsiste des points sur lesquels des éclaircissements sont encore nécessaires, nous avons désormais des avancées et un calendrier. C'est un fondement sur lequel nous pouvons travailler.

III - Ce qui est en cours

Il faudra veiller à ce que les investissements consentis par l'État se révèlent assez substantiels **pour permettre un démarrage rapide des travaux sur l'ensemble des projets identifiés**. Comme l'a souligné le Président Loïg Chesnais-Girard, « on veut des améliorations dans les cinq ans et non pas une promesse dans 15 ans » (Ouest-France, 4/05/18).



1 143 km de voies ferrées en Bretagne

Mise en service de la LGV le 2 juillet 2017

+ 18 % de passagers sur les TGV en Bretagne depuis la mise en service de la ligne

Transition écologique



Pour une gestion optimale de la ressource en eau

I – L'un des engagements de 2015

« Notre combat pour la qualité de l'eau commence à porter ses fruits. D'ores et déjà cinq bassins versants sont sortis des contentieux européens. Nous prolongerons nos efforts car l'eau est un élément clé pour le développement de la Bretagne. »

II – Ce que nous avons fait

La politique de l'eau a fait l'objet d'une mobilisation exemplaire de l'ensemble des acteurs bretons, et la Région a encouragé la mise en œuvre d'une organisation complète et spécifique. Son territoire est intégralement couvert par **21 Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)**, lesquels constituent le niveau de planification et de programmation des actions, géré par des Commissions locales de l'eau (CLE) réunissant des représentants de l'État, des collectivités locales, des usagers et des professionnels.

La Région s'appuie sur ces SAGE pour déployer ses dispositifs – avec succès, puisque la Bretagne est aujourd'hui **l'une des rares régions françaises où la qualité des eaux s'améliore**, avec une concentration moyenne de nitrates de 33 mg/l, contre 51 mg/l il y a une quinzaine d'années. Ces résultats doivent beaucoup à la féconde politique partenariale que nous avons su mettre en place, fondée sur la concertation, la mobilisation et l'action. Comme l'a souligné le Vice-Président chargé de l'environnement, Thierry Burlot, « *la Bretagne a connu des difficultés, mais elle n'a jamais baissé les bras pour reconquérir la qualité de ses eaux* ».

Le rôle décisif joué par la Région en la matière, qui n'a cessé de se renforcer depuis la fin des années 1990, est d'ailleurs désormais reconnu par l'État, lequel, par décret en date du 4 mai 2017, lui a confié **une mission d'animation et de coordination en matière de gestion de l'eau** sur l'ensemble du bassin hydrographique cohérent que forme la Bretagne. Elle est **la première région française à mettre en œuvre cette mission**, et c'est une revendication de longue date qui se trouve ainsi satisfaite.

L'attribution de cette nouvelle prérogative survient dans un contexte territorial en pleine évolution puisque les lois MAPTAM et NOTRe ont confié, à compter du 1^{er} janvier 2018, les missions relatives à la gestion de l'eau et des milieux aquatiques ainsi qu'à la prévention des inondations aux communautés de communes et d'agglomération (EPCI). En ce qui concerne l'exercice de cette compétence, c'est donc **un nouveau modèle de gouvernance qui doit se mettre en place**, fondé sur une articulation de plus en plus forte entre les EPCI, la Région, l'État et l'Union européenne.

Les efforts déployés dans le cadre du Plan de lutte contre les algues vertes 2010-2015 (prolongé en 2016) se sont traduits par **une diminution progressive des**

concentrations en nitrates sur les huit baies traitées, toutes fortement impactées par le phénomène. Si l'analyse des indicateurs de résultats est à considérer avec prudence étant donné le manque de recul quant aux effets sur le milieu dans la durée, il n'en demeure pas moins que des signaux encourageants ont été enregistrés, que ce soit en termes de pratiques de fertilisation, de pression azotée ou de qualité de l'eau.

Le cadre stratégique du **Plan algues vertes 2 (2017-2021)** a été adopté par le Comité de pilotage du 8 décembre 2016, avant d'être validé par le Conseil régional lors de sa session des 15 et 16 décembre suivants. En décembre 2017, **les projets de lutte déposés par les 8 baies** ont à leur tour été approuvés par ce dernier. La Région poursuit son implication dans le Plan et se mobilisera tout particulièrement sur certains chantiers (dimension scientifique, foncier, développement économique). À la demande des différents partenaires, d'autres mesures ont été prises afin de **parvenir à une simplification du cadre financier** en vue d'une optimisation des crédits publics. Au total, l'engagement prévisionnel du Conseil régional sur cinq ans au titre de sa politique de l'eau s'élève à **près de 3,85 M€**.

Fruit d'un travail collectif de plus de deux années mené par les acteurs de l'eau réunis au sein de la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA), **le Plan breton pour l'eau** a été adopté en session par la Région en juin 2018. Il constitue désormais **notre cadre stratégique partenarial** pour répondre aux objectifs fixés par la Directive européenne cadre sur l'eau (DCE) et le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des

21 SAGE - Schémas d'aménagement et de gestion des eaux - couvrent tout le territoire

Objectif : 69 % des masses d'eau de qualité à l'horizon 2021



Étang de Saint-Malo de Beignon - Brocéliande

eaux (SDAGE 2016-2021) Loire-Bretagne en matière de restauration et de préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

III – Ce qui est en cours

Le but escompté, très ambitieux, est de parvenir à **69 % des masses d'eau de qualité à l'horizon 2021**, contre 35 % fin 2015. Au-delà, le bon état écologique de l'ensemble des cours d'eau bretons devra être atteint en 2027.

Dans un contexte marqué par le transfert du pilotage d'une importante partie des politiques du grand cycle de l'eau des syndicats mixtes aux EPCI, la Région devra veiller, à plus court terme, **à la cohérence et à la continuité des actions déjà engagées**, de telle sorte que tous les territoires aient la capacité de détenir de l'eau en quantité et en qualité suffisantes.

Un autre défi d'avenir est celui de **la nécessaire solidarité financière** entre territoires amont et aval, villes et campagnes, littoral et centre-Bretagne, en cas, par exemple, de sécheresses ou, au contraire, d'inondations.

Pour répondre à ces enjeux majeurs, la Région entend renforcer encore son implication en faveur de **la rénovation de la gouvernance de l'eau et de l'accompagnement des acteurs**. Dans cette optique, elle va proposer à ses partenaires de faire évoluer la Conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA) en un « **Parlement régional de l'eau** » doté d'une composition et de fonctions élargies. Cette nouvelle instance aura notamment pour vocation **d'intégrer davantage les EPCI**, qui sont désormais les principaux acteurs de l'eau sur les territoires.

Le Conseil régional accompagne les collectivités dans la suppression de l'usage de produits phytosanitaires, y compris sur les terrains de sport et les cimetières. Cela se traduit par un soutien financier aux formations auprès des agents techniques des communes et des jardinerie, mais également par des investissements dans du matériel de désherbage alternatif.

Nombre de communes Zéro phyto

2016	2017
238	504

Nombre de communes ayant investi dans du matériel de désherbage alternatif

2016	2017
35	102

Pour une lutte efficace contre le changement climatique

I – L'un des engagements de 2015

« Nous ferons de la Bretagne un leader industriel des nouvelles énergies. La maîtrise de ces technologies rendra l'industrie bretonne indispensable aux autres territoires et ouvrira des marchés à l'export pour notre industrie. »

II – Ce que nous avons fait

La COP 21 de Paris en décembre 2015 a été l'occasion d'une salubre prise de conscience quant aux enjeux majeurs pour notre planète liés au changement climatique. À cette date, le cadre législatif permettant aux collectivités locales françaises d'agir était déjà posé. Par le biais de la loi MAPTAM du 27 janvier 2014, le législateur a en effet confié à la Région un rôle de chef de file en matière de transition énergétique et climatique – rôle encore conforté par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Il revient donc désormais à notre collectivité d'impulser et d'animer des dynamiques au niveau régional et local, en coordonnant et en accompagnant des actions concrètes dans les territoires. Initialement dédiée aux questions électriques, la Conférence bretonne de l'énergie s'est adaptée en conséquence en devenant en décembre 2016 la Conférence bretonne de la transition énergétique. Co-présidée par l'État et la Région, cette instance intègre à présent à son périmètre d'intervention l'ensemble des champs afférents à la transition énergétique : habitat, agriculture, qualité de l'air, mobilité, adaptation au changement climatique...

La Bretagne dispose ainsi de leviers renforcés pour influencer sur une situation énergétique régionale qui demeure encore fragile. Peu à peu, elle se « désintoxique » des produits pétroliers : leur consommation s'est réduite de 23 % en 15 ans. De même, le secteur du bâtiment diminue ses consommations de manière substantielle (- 15,5 % entre 2005 et 2015), et ce en dépit de l'augmentation de la population (+ 23 000 habitants par an depuis 2005).

Des progrès restent cependant à accomplir en ce qui concerne le développement des énergies renouvelables en Bretagne, et notamment l'éolien terrestre. Certes, nous avons franchi le cap des 1 000 MW en juin 2018, mais des résistances subsistent, liées aux contraintes et à une acceptabilité sociale parfois faible, que nous devons nous efforcer de lever. Une feuille de route a été validée lors de la Conférence bretonne de la transition énergétique du 15 juin 2018 qui vise justement à surmonter ces obstacles. Plus globalement, malgré une stabilisation globale de la consommation énergétique depuis 2016, la région reste en situation de forte dépendance électrique : en 2016, la production couvrait seulement 14,8 % de la consommation, dont 11 % issus d'énergies renouvelables.

Dans ce contexte, la politique conduite par la Région vise tout à la fois à **renforcer la maîtrise énergétique du bâti et à développer l'usage des énergies renouvelables**. Afin de contribuer à la concrétisation du premier de ces objectifs, elle a mis en place ou soutient en partenariat avec d'autres acteurs institutionnels toute une palette d'outils et d'actions concrètes destinés à inciter particuliers, entreprises et collectivités à **consommer mieux et moins d'énergie**. À titre d'exemple, elle a financé **les plateformes locales de rénovation de l'habitat**, dont le rôle est d'accélérer la réduction des consommations d'énergie en Bretagne en simplifiant la vie des particuliers dans leurs projets de travaux. Portées par les groupements de communes, ces plateformes constituent un utile service de proximité, neutre et gratuit.

Initié en 2016, **le projet SMILE** vise à déployer à l'horizon 2020, à l'échelle de la Bretagne et des Pays de la Loire, **un réseau énergétique intelligent, économique et cyber-sécurisé**, qui généralise l'usage des énergies renouvelables. Il s'agit de soutenir les entreprises qui innovent, de les accompagner à l'export et de valoriser leur savoir-faire. Le but est également d'accélérer la transition énergétique en connectant mieux production et consommation locale d'énergie. D'ores et déjà, l'association SMILE compte **200 adhérents publics et privés** (start-ups, entreprises du numérique et de l'énergie, syndicats départementaux d'énergie, collectivités et gestionnaires de réseau), et **27 projets ont été labellisés** pour un montant global de **60 millions d'euros d'investissement**. Un showroom est prévu en 2019 pour valoriser les compétences bretonnes, et un service public des données de l'énergie est en cours de construction.

L'enjeu des énergies marines revêt une importance toute particulière, étant donné le potentiel exceptionnel, bien qu'encore sous-exploité, de notre littoral en la matière. **L'éolien flottant constitue notre priorité** : depuis le début de mandat, le projet de Groix-Belle-Ile a été lancé et une zone pour une ferme commerciale a été identifiée en Bretagne sud à l'occasion de la Conférence régionale mer et littoral du mois de juin 2018.

Un port de 38 hectares, dédié aux énergies marines renouvelables, est par ailleurs en cours de développement à Brest. Les travaux de construction battent leur plein, et la Région sera au rendez-vous des besoins des industriels pour développer l'activité localement et sur toute la Bretagne.

III – Ce qui est en cours

L'année 2018 verra **la finalisation du Schéma régional de la biomasse**, dont le but est d'identifier les gisements, les filières de valorisation et de déterminer les hiérarchies d'usage, en concordance avec le plan régional de prévention et de gestion des déchets, en cours d'élaboration.

En lien direct avec la démarche de la Breizh COP, **un nouveau travail prospectif** sur les ambitions en matière de maîtrise de l'énergie et d'efficacité énergétique, ainsi que sur **le mix énergétique breton à l'horizon 2040**, a été lancé par la Région. En effet, les objectifs fixés pour 2020 dans le Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) doivent être révisés pour prendre en compte les innovations technologiques et le rythme de développement des énergies renouvelables.

La Conférence bretonne de la transition énergétique s'engagera pleinement dans la conduite de cette mission « Prospectives

2040 », tout comme elle le fera **dans la construction du « Pacte Bio-Gazier breton »** : son but est **d'apporter une réponse durable au défi de l'approvisionnement en gaz vert en Bretagne**. Ce pacte reposera sur trois piliers indissociables et complémentaires : développer la production de biogaz à partir de ressources organiques maîtrisées, optimiser les valorisations du biogaz breton et déployer des réseaux gaziers intelligents.



Pointe du Raz
© Groupe S&D

Le Conseil régional a créé **neuf réserves naturelles régionales** sur des sites fragiles ou refuges d'espèces menacées. Ces réservoirs de biodiversité, dont certains sont aménagés pour recevoir du public, représentent des cadres privilégiés de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

La Bretagne abrite également deux parcs naturels régionaux : celui d'Armorique et celui du Morbihan.

Culture et rayonnement de la Bretagne



Pour une identité culturelle dynamique et plurielle

I – L'un des engagements de 2015

« Le but est simple : faire de la Bretagne **une région pilote** – à l'échelle européenne – en **matière de vitalité artistique et de droits culturels**. » Vitalité artistique et culturelle sur tous les territoires, affirmation des droits culturels des personnes, promotion de la diversité culturelle et des singularités bretonnes forment le socle de ces politiques culturelles.

II – Ce que nous avons fait

L'article 1^{er} de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 donne toute faculté à l'État de déléguer par convention à une collectivité territoriale l'exercice de certaines de ses compétences. La Bretagne a été **la première région française à saisir cette opportunité**. Par décret du 30 décembre 2015, l'État lui a transféré, à compter du 1^{er} janvier 2016 et pour une durée de six ans, **certaines de ses compétences dans les domaines du livre, du cinéma et du patrimoine culturel immatériel**.

Dans le domaine du livre, ces compétences sont celles relatives **au soutien à la librairie, à l'édition et aux manifestations littéraires**. En matière de cinéma, le transfert porte sur le « soutien en fonctionnement » **aux manifestations cinématographiques, aux réseaux de diffusion ainsi qu'aux réseaux de cinémas**. Enfin, pour le patrimoine culturel immatériel, les actions prises en charge par la Région ont trait à **la protection et à la promotion de ce patrimoine**, « au travers de subventions aux associations ayant pour mission la collecte, la sauvegarde et la diffusion du patrimoine oral de la Bretagne ».

Sur le plan de la gouvernance, la reconnaissance des singularités bretonnes en matière culturelle a abouti, dans le prolongement du Pacte d'avenir signé en décembre 2013, à l'installation en 2015 **d'un Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne (3CB)**, qui associe la Région, l'État et les collectivités territoriales. Cette structure originale a pour vocation de créer les conditions d'une coopération renforcée entre les acteurs publics, avec comme objectifs de gagner en efficacité et de simplifier les processus administratifs.

Par ailleurs, la Région conduit depuis 2016, au sein de la collectivité comme en externe – Conseil culturel de Bretagne, Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne – **une réflexion sur la notion de « droits culturels »**. L'objectif est de remettre la personne au centre des politiques culturelles, de lui offrir la possibilité concrète de participer à la vie culturelle sur le territoire, non seulement en tant que visiteur, spectateur ou lecteur, au travers d'une politique artistique ou culturelle, mais également en lui conférant la faculté de prendre part à la prise de décision et à la gouvernance dans ces domaines. En un mot, il s'agit de **passer du « faire pour » au « faire avec »**.

La promotion de ces droits culturels est à terme destinée à constituer **le fil rouge de la politique culturelle conduite par la Région**. L'année 2018 est ainsi marquée par la mise en œuvre d'actions collectives de sensibilisation et de formation des acteurs ainsi que par l'intégration progressive de cette dimension. D'abord par un renforcement graduel des exigences régionales à l'égard des projets sollicitant des subventions quant à leur prise en compte des droits culturels. Ensuite par une politique active de partenariats qui seront proposés par la Région à ses divers partenaires publics en Bretagne.

La politique culturelle de la Région s'articule autour de **deux axes**, d'abord le soutien aux démarches artistiques dans les domaines du spectacle vivant, des arts plastiques et du patrimoine culturel immatériel, ensuite l'appui aux industries de la création et au développement de la vie littéraire et cinématographique. Un effort tout particulier est d'autre part consenti en faveur des initiatives qui permettent de conserver, de valoriser et de **faire vivre le patrimoine culturel immatériel breton**. Dans cette optique, il faut signaler le lancement en 2014 du portail documentaire « Bretania », un projet collectif initié par la Région en partenariat avec de nombreuses associations, établissements et collectivités locales, et qui offre un point d'accès commun à un ensemble de contenus sonores, audiovisuels, photographiques, écrits. L'année 2018 se caractérise par **une nouvelle phase de développement de ce projet**, dont la gestion et l'animation sont actuellement confiées à l'association Bretagne Culture Diversité.

≈ 40 œuvres cinématographiques et
70 œuvres audiovisuelles soutenues
chaque année



Festival photo de La Gacilly - Morbihan
© Groupe S&D



Festival interceltique de Lorient
© Groupe S&D



Festival des Filets Bleus à Concarneau
© Groupe S&D



Exposition Debout au Couvent des Jacobins à Rennes en 2018
© Groupe S&D

III – Ce qui est en cours

Les nombreux dispositifs lancés en 2017 par la Région en matière de politique culturelle **vont monter en puissance en 2018 et dans les années à venir** : soutien aux déplacements collectifs des professionnels des métiers d'art, aides aux manifestations métiers d'art, appels à projets en partenariat avec le Centre national de la variété et du jazz (CNV) et la DRAC Bretagne, dispositif de soutien aux résidences d'artistes plasticiens sur les territoires, soutien aux cafés-cultures par l'intermédiaire du GIP cafés-cultures, appel à projet sur la transmission de la matière culturelle de Bretagne et promotion de la diversité culturelle auprès des jeunes, dispositif d'accompagnement au cinéma amateur.

D'autres initiatives vont très prochainement être lancées : aide à la musique enregistrée pour les films courts, nouvelles modalités de soutien aux radios associatives, réforme du fonds d'aide à la création cinématographique, accompagnement renforcé des

librairies indépendantes dans le cadre du renouvellement de la convention avec le Centre national du livre (CNL), création d'une cellule « métiers d'art » en partenariat et au sein de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat...

Au-delà du déploiement des nouveaux dispositifs, **certains enjeux sont destinés à faire l'objet de la part de la Région d'une attention toute particulière** : la danse contemporaine (diffusion, structuration des compagnies), les musiques populaires (diffusion, visibilité à l'échelle nationale), la structuration des réseaux professionnels (dans les domaines des musiques actuelles, du hip-hop et de l'art contemporain notamment), ou encore le développement d'une coopération interrégionale dans le secteur du spectacle vivant avec les Régions Pays de la Loire et Normandie.

Pour répondre aux défis de la vie associative et sportive

I – L'un des engagements de 2015

« Nous travaillerons avec les associations et les acteurs de l'éducation populaire pour contribuer à maintenir la force de notre vivre ensemble (...). »

II – Ce que nous avons fait

La Bretagne se signale par **son exceptionnelle vitalité associative**. Elle compte entre 65 000 et 70 000 associations en activité, qu'anime un nombre de bénévoles estimé entre 640 000 et 700 000 – soit environ un habitant de la région sur quatre. Elle abritait en outre en 2016 près de 5 000 établissements associatifs employant 100 000 salariés, ce qui représente 11,4 % du total de l'emploi privé – au-dessus du taux national moyen qui est de 9,8 % – pour une masse salariale de 1,9 milliard d'euros.

Comme le souligne le Président du Mouvement associatif de Bretagne, ces associations sont, dans une société fracturée, « une réponse au repli sur soi et à la défiance de l'autre ». Il faut noter que, dans notre région, **leur situation est jugée plutôt saine**. Ainsi, 76 % des responsables bretons estiment que l'état général de leur association est bon ou très bon, contre 67 % à l'échelle nationale. Il n'en demeure pas moins que ces structures, en Bretagne comme ailleurs, sont confrontées **à un certain nombre de mutations** – démocratiques, numériques, sociologiques – qui interrogent leur devenir.

La Région **soutient les associations de manière volontariste**, à la fois pour la

forte contribution qu'elles apportent aux thématiques relevant de son périmètre de compétences (programmes sectoriels), pour les emplois qu'elles génèrent et pour la qualité du lien social qu'elles créent sur les territoires. Mais elle a aussi souhaité **les accompagner dans les grands défis structurels qu'elles connaissent**.

C'est ainsi qu'en novembre 2016, Jean-Yves Le Drian, alors Président du Conseil régional, a saisi le CESER **d'une réflexion sur la vie associative en Bretagne**, ses enjeux, ses perspectives, ses difficultés et ses opportunités. Dans le cadre de cette réflexion, **une enquête d'opinion a été réalisée en mai-juin 2017** auprès de 1 184 responsables associatifs sur leur perception de la situation, laquelle enquête a alimenté le rapport publié en décembre 2017, « **Les défis de la vie associative en Bretagne** ». Parallèlement a été signée **une Charte d'engagements réciproques de la vie associative**, qui vise à conforter le dialogue constructif avec les représentants du mouvement associatif. Enfin se sont tenues à Saint-Brieuc, le 14 avril 2018, **les premières Assises régionales de la vie associative**, autour de quatre grands thèmes : l'engagement au sein des associations, leur gouvernance, leur modèle socio-économique, la co-construction des politiques publiques.

La Région accompagne, à parité avec l'État, la **formation chaque année de quelque 5 000 bénévoles associatifs** par le biais d'appels à projets – lesquelles formations se rapportent essentiellement aux techniques d'animation, d'encadrement et de gestion des ressources humaines ainsi qu'à la concrétisation des projets associatifs.

Le sport fait partie des trois secteurs d'activité où, en Bretagne, se créent le plus de nouvelles associations. La politique conduite par la Région en la matière a été partiellement renouvelée en 2018. Par l'instauration de nouveaux dispositifs d'accompagnement, il s'agit **de promouvoir d'une part le sport scolaire et, d'autre part, les clubs évoluant au niveau national**. De même, les mécanismes de soutien à l'investissement ont été simplifiés, étant désormais éligibles **les équipements structurants des ligues et comités régionaux ainsi que les installations des clubs bénéficiant du label régional « Centres d'Entraînement et de Formation des Clubs Phares » (CEFCP)**. C'est ainsi que la Région a soutenu en 2017 les projets de rénovation du stade de la Rabine à Vannes (rugby) et de réalisation du centre international de tennis de table à Hennebont. Elle contribue enfin chaque année **à l'organisation de près de 150 épreuves sportives**. À titre d'exemple, en 2017, près de 40 championnats de France et 12 championnats d'Europe ou du monde se sont tenus en Bretagne avec l'appui de la Région.

III – Ce qui est en cours

En adéquation avec les préconisations formulées par le CESER, plusieurs chantiers ont été ouverts par la Région, visant à rendre plus efficace l'action qu'elle conduit en faveur du tissu associatif breton. Le premier de ces chantiers consiste **à réinterroger le dispositif de formation**

des bénévoles aux fonctions support (gestion, droit, numérique...), au plus près des territoires. Dans cette optique, un nouvel appel à projet a été lancé en février 2018, dans le but de favoriser la transmission entre les générations. Il s'agit de renforcer la fonction employeur, l'accueil des non-salariés et des jeunes dans les conseils d'administration des associations. Un autre chantier doit permettre de **stimuler la mutualisation de l'emploi dans ces structures associatives**, par le biais notamment du « Dispositif local d'accompagnement » (DLA).

Validée par la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) et composée des collectivités, de l'État et du mouvement sportif, **la Conférence bretonne du sport (CBS)** comprend parmi ses trois commissions une instance « Jeux Olympiques et Paralympiques » chargée de coordonner les initiatives bretonnes afin que notre région **tire au mieux parti de l'organisation des Jeux à Paris en 2024**. L'objectif est multiple : accueillir de grandes compétitions et des délégations sportives (notion de « base arrière ») mais aussi diffuser une culture olympique auprès de la jeunesse bretonne. La Région est d'autre part susceptible de contribuer **à la réalisation d'un vélodrome couvert à Loudéac** dans le cadre de sa politique d'investissement en faveur des équipements spécifiques d'intérêt interrégional, national ou de très grande capacité.



Match de football gaélique à Lorient

© Groupe S&D

Pour l'émergence d'un nouveau modèle touristique

I – L'un des engagements de 2015

« Nous proposons de **développer les nouvelles formes de tourisme** (vert, social, industriel et économique, de proximité, fluvial et maritime), notamment en zones rurales et tout au long de l'année. »

II – Ce que nous avons fait

L'objectif de faire évoluer le tourisme breton **d'une compétence partagée, telle que définie dans la loi NOTRe, à une compétence coordonnée** a été posé à l'occasion de la Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) du 1^{er} décembre 2016. La volonté affichée était de permettre l'émergence d'une conception ambitieuse et partagée de ce secteur d'activité caractérisé par son extrême morcellement. Dans cette optique, **une importante concertation s'est engagée en 2017** entre les différentes parties prenantes du développement touristique régional. Elle s'est traduite par le lancement de trois démarches complémentaires conduites simultanément : la création d'un groupe de travail dédié au sein de la CTAP, l'instauration de la Conférence des acteurs touristiques privés et associatifs et la mise en œuvre des Ateliers du tourisme breton, rassemblant la totalité des acteurs publics et privés.

Cette phase d'échange et de réflexion a abouti, le 20 octobre 2017, à la validation par les Ateliers du tourisme breton **d'une nouvelle méthode de travail régionale**. L'ensemble des acteurs publics, privés et associatifs se sont alors engagés à contribuer activement à son opérationnalisation. Il s'agit **de la**

nouvelle stratégie touristique régionale que notre assemblée a adoptée en session plénière en février 2018. Elle repose sur quatre valeurs fondamentales : l'identité bretonne, le partenariat public-privé, la chaîne de valeur, le développement durable.

Au-delà de ces fondamentaux, la méthode retenue implique la mise en place d'un nouveau mode d'organisation. Celui-ci repose d'abord sur **une meilleure coordination entre les différents acteurs des politiques traditionnelles**, autour de thématiques stratégiques partagées : sites d'exception, destinations touristiques, univers transversaux (canaux, itinérance douce terrestre, nautisme et îles), mobilités touristiques et accueil aux portes d'entrée. Il suppose ensuite **la promotion de projets expérimentaux d'envergure régionale** qui, destinés à répondre aux défis d'un contexte touristique en pleine mutation, réclament un mode de pilotage plus souple et plus réactif. Au final, cette nouvelle dynamique vise à créer les conditions d'un dialogue constructif **afin de renforcer les synergies entre les stratégies des parties prenantes**, au sein desquelles les destinations touristiques joueront à l'avenir un rôle majeur.

570 km linéaires de canaux artificiels
et de rivières naturelles navigables

≈ 240 écluses

Développement de nombreuses activités
autour des canaux : pêche de loisir ou
professionnelle, chasse, randonnées
équestres, pédestres ou encore à vélo,
culture, hydroélectricité...



Canal de Nantes à Brest
© Groupe S&D

Le nautisme constitue l'un des fondements de l'identité maritime de la Bretagne ainsi qu'un secteur économique d'importance, avec près de 7 500 emplois et un chiffre d'affaires annuel de plus d'un milliard d'euros. Dans le cadre de sa feuille de route Mer & Littoral adoptée en juin 2018, la Région, qui est le premier financeur de la filière, a fixé des objectifs de développement ambitieux pour celle-ci. Il s'agit d'instaurer **une gestion durable du nautisme** englobant l'ensemble des secteurs et des acteurs et visant à promouvoir de nouveaux produits et services à forte valeur ajoutée, à réduire l'impact environnemental et à démocratiser les activités.

Rassemblant 18 partenaires maritimes depuis l'Écosse jusqu'au sud de l'Espagne, **le projet européen CAPITEN**, lancé en novembre 2017 et dont la Région Bretagne assure le pilotage, crée dans cette optique un cadre propice à la mise en œuvre d'actions communes ambitieuses au bénéfice de la filière. Elles devraient notamment se traduire par l'émergence de produits innovants **destinés à élargir la pratique des sports nautiques**. La feuille de route Mer & Littoral se prononce d'autre part en faveur de **l'accroissement de l'offre de croisière en Bretagne**, là encore dans le respect des principes qui nous guident en matière de développement durable.

Les voies navigables figurent parmi les univers transversaux stratégiques identifiés par la Région et constituent l'un des leviers essentiels du développement touristique en Bretagne intérieure. Propriétaire depuis 2008 de son domaine public fluvial, la collectivité régionale est actuellement responsable de plus de 500 kilomètres linéaires de canaux, franchissant près de 240 écluses et traversant trois départements.

La politique qu'elle met en œuvre dans ce domaine vise à **garantir la navigabilité des voies d'eau**, avec comme objectif de **stimuler la pratique de la navigation fluviale pour en faire un véritable instrument d'attractivité et de développement du territoire**. Un autre chantier est celui de **la densification des équipements de service** (bornes électricité, eau, sanitaires...) pour les plaisanciers, ainsi que **l'aménagement et la sécurisation des chemins de halage et voies vertes** en bordure des canaux dans l'optique du développement de la randonnée pédestre et cycliste. Une aide régionale a d'autre part été instituée **en faveur de la requalification des maisons éclusières en équipements touristiques**, l'ambition étant de favoriser des projets exemplaires intégrés au cœur de leur territoire et de leur contexte socio-économique.

La promotion du patrimoine constitue un autre vecteur de développement touristique. La Région soutient les projets de restauration de sites patrimoniaux, publics ou privés, protégés ou non, lorsqu'ils s'inscrivent dans une démarche de valorisation ancrée localement. Sa volonté est justement de permettre l'émergence de nouveaux projets associant opérationnellement tourisme et patrimoine. **L'Inventaire** a été transféré aux Régions par la loi de décentralisation de 2004. Les enquêtes conduites le sont en « régie directe » ou, de plus en plus, par le biais de partenariats. Le nombre de notices mises en ligne sur Kartenn (recensement du patrimoine) par ce dernier truchement est ainsi passé **de 1 738 en 2015 à 3 881 en 2017**.

L'appel à projets « Participer à l'Inventaire du patrimoine de Bretagne » contribue justement à promouvoir de nouvelles démarches collaboratives, et explique pour une large part **le succès des enquêtes conduites en partenariat**. L'ensemble des données produites sont diffusées sur le portail patrimoine.bzh et par l'entremise du visualiseur kartenn/patrimoine, qui enregistrent **plus de 600 000 connexions par an**. D'autre part, un nouvel outil photothèque a été mis en ligne au printemps 2017, qui permet d'ouvrir largement l'extraordinaire fonds photographique de l'Inventaire Bretagne (**plus**

de 100 000 clichés accessibles fin 2017, objectif 200 000 clichés fin 2018).

III - Ce qui est en cours

Les années qui viennent seront marquées par **la montée en puissance de la nouvelle stratégie régionale en faveur de la construction d'un modèle touristique « à la bretonne »**, fondé sur une coordination renforcée des actions conduites par l'ensemble des acteurs publics et privés. Les « **Rencontres du tourisme de Bretagne** », dont la première édition s'est déroulée à Rennes le 10 avril 2018, auront pour vocation d'entretenir les synergies construites depuis 2016 et d'assurer le suivi des dynamiques impulsées.

L'un des grands défis à venir est celui de **l'ingénierie de développement touristique**, qui se fragilise en Bretagne depuis quelques années dans un contexte marqué par la prédominance des moyens affectés à la communication. **Une concertation a été ouverte en 2018** avec la totalité des acteurs publics et privés afin de **définir des conditions d'optimisation de cette ingénierie**. Le temps que cette concertation aboutisse, le dispositif régional transitoire institué en 2017 pour accompagner les porteurs de projet a été reconduit.



Plage du Sillon à Saint-Malo
© Groupe S&D



Île de Sein
© Groupe S&D

Pour une Bretagne qui pèse dans le monde

I – L'un des engagements de 2015

« Nous créerons la maison de la Bretagne à Bruxelles, qui prendra la suite de notre délégation actuelle. »

II – Ce que nous avons fait

C'est chose faite depuis mars 2017. À cette date, la délégation permanente de la Bretagne à Bruxelles, qui jusqu'alors partageait ses bureaux avec d'autres régions françaises, s'est installée **dans ses nouveaux locaux en plein cœur du quartier européen**. Ses missions ont été clarifiées, comprenant le relais d'information et l'orientation des acteurs concernant l'actualité européenne, la défense de nos intérêts régionaux auprès des institutions européennes, l'accueil et la sensibilisation aux questions européennes pour les Bretons venant à Bruxelles, enfin le suivi des réseaux européens et la mise en place d'actions partenariales européennes.

Nous avons **renforcé nos liens avec les régions européennes de la Wielkopolska (Pologne) et du Pays de Galles (Royaume-Uni)**, ce qui s'est notamment traduit par la signature avec la seconde d'accords de coopération renouvelés. Une décision qui atteste de la volonté de la Bretagne de **surmonter la crise du Brexit** en pérennisant et en confortant encore les relations nouées avec nos voisins d'outre-Manche. Les premières Assises européennes Bretagne – Pays de Galles – Wielkopolska se sont par ailleurs déroulées à Rennes en janvier 2018.

Elles ont donné lieu à un échange très fécond sur le devenir de l'Europe et de la coopération post-Brexit. La sortie de l'Union de la Grande-Bretagne constitue un enjeu majeur pour notre région, dont le caractère périphérique risque de s'en trouver aggravé. Telle est la raison pour laquelle, dès 2016, nous avons été la première Région de France à solliciter du CESER **un rapport sur les impacts du Brexit**, et que nous avons institué, début 2018, **une « task force » régionale** afin d'en anticiper les effets.

Notre partenariat avec **la province chinoise du Shandong**, qui remonte à 1985, se poursuit et se développe encore, notamment dans le secteur du tourisme. Une nouvelle coopération a été lancée en mai 2018 avec **l'Australie méridionale** autour de secteurs d'intérêt commun entre autres liés à la cybersécurité et aux technologies de pointe, aux industries du secteur primaire (agriculture, pêche) et à leur transformation, à la culture et aux sports.

Enfin, dans le domaine des solidarités internationales, la démarche collaborative, impulsée en janvier 2016, de **refondation de la plateforme ABCIS** (Acteurs Bretons de la Coopération Internationale et de la Solidarité), a abouti lors des 6^e Assises régionales de la

2017 a été marqué par deux événements phares : l'installation dans ses nouveaux locaux de la Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles et le lancement d'une coopération entre la Bretagne et l'Australie méridionale.



Inauguration de la Maison de l'Europe à Bruxelles en présence de Loïg Chesnais-Girard, Forough Salami et Léna Louarn.

© Région Bretagne

solidarité internationale, qui se sont tenues à Ploufragan les 26 et 27 janvier 2018, à la mise en place d'une nouvelle organisation – le réseau, au passage, adoptant le nom de « **Réseau Bretagne Solidaire** ». Cette évolution était nécessaire, et devrait permettre, par une meilleure coordination, de renforcer encore l'efficacité des actions conduites. D'ores et déjà, il faut se réjouir que le nombre d'initiatives de solidarité internationale soutenues par la Région soit passé **de 40 en 2015 à 54 en 2017**.

III – Ce qui est en cours

Le Brexit et l'un de ses effets induits, le risque d'une diminution significative des budgets européens post-2020, constituent pour la Bretagne des défis absolument cruciaux, qui conditionnent son rayonnement futur. La PAC (voir fiche agriculture) comme la politique de cohésion sont en effet **des leviers incontournables de notre développement régional**. Il faut savoir que les Fonds européens structurels et d'investissement (FEDER, FEADER, FSE, FEAMP) représentent pour la Bretagne une enveloppe de plus de 900 millions d'euros sur la période 2014-2020. La Région milite en faveur du maintien **d'une politique de cohésion forte**, entend voir son rôle conforté en tant qu'autorité de gestion de ces fonds, et prône une simplification des procédures ainsi qu'un raccourcissement des délais d'accès aux financements. Elle se

prononce d'autre part en faveur de la création d'un **fonds d'atténuation du Brexit** pour les collectivités européennes concernées, dont fait naturellement partie la Bretagne.

Elle a commencé à déployer **une intense activité diplomatique** afin de porter ces différentes propositions auprès de nos partenaires européens. C'est ainsi que, fin 2017 – début 2018, le Président du Conseil régional s'est successivement entretenu avec le Président de la Commission européenne **Jean-Claude Juncker**, avec le négociateur en chef chargé de la conduite des négociations avec le Royaume-Uni, **Michel Barnier**, ainsi qu'avec le commissaire européen aux Affaires économiques et financières, **Pierre Moscovici**. C'est ainsi également qu'une forte délégation de douze Vice-Présidents et Présidents de commission de l'exécutif régional, conduite par Loïg Chesnais-Girard, s'est rendue à Bruxelles fin janvier 2018 afin de **faire entendre la voix de notre Région auprès des institutions européennes**.

Par ailleurs, la Bretagne entend continuer d'exploiter pleinement les opportunités offertes par la Conférence des régions périphériques maritimes (CRPM) et l'Association française du conseil des communes et des régions d'Europe (AFCCRE) **afin de défendre ses positions quant au devenir des politiques européennes post-2020**. En lien avec la première, nous avons par ailleurs entamé des démarches en vue

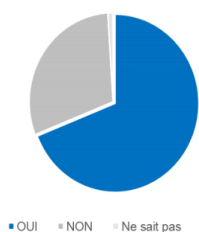
de la conclusion d'une convention avec le Centre Jean Monnet, qui devrait se traduire par la constitution d'un groupe de réflexion dédié à l'avenir du projet européen.

Naturellement, la Maison de la Bretagne – Europe a reçu comme mission prioritaire en 2018 de promouvoir notre vision régionale, ainsi que de procéder à l'analyse des propositions de la Commission européenne et des autres instances communautaires. Quant à nos relations à venir avec les îles britanniques dans le contexte du Brexit, elles pourraient paradoxalement s'en trouver confortées du fait du renforcement évoqué plus haut de notre coopération avec le Pays de Galles, **mais aussi de celle que nous cherchons désormais à nouer avec l'Irlande.**

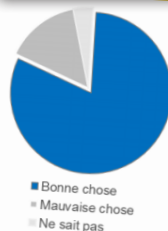
Focus

Les Bretons et l'Europe

En décembre 2017, la Région Bretagne a fait réaliser un sondage sur le sentiment d'appartenance des Breton.ne.s à l'Union Européenne.



69 % se sentent citoyen.ne.s de l'Union européenne



81 % jugent que l'appartenance à l'UE est une bonne chose

79 % se voient avec un triple niveau de citoyenneté



67 % ont une perception positive
=> espace de liberté (23 %), de paix (22%), force économique (13%)...

© Région Bretagne

Sondage disponible en téléchargement sur le site internet de la Région Bretagne : www.bretagne.bzh

Breizh COP



Pour une Bretagne qui anticipe les transitions

I – L'un des engagements de 2015

« Nous utiliserons autant que nécessaire la **démocratie participative** afin d'éclairer les décisions sur les grands sujets d'avenir. C'est notamment le sens de la **tenue d'un grand débat annuel sur la transition écologique** dont les conclusions guideront l'action régionale. »

II – Ce que nous avons fait

C'est à l'issue de la COP 21 et de l'accord sur le climat de Paris fin 2015 que la Bretagne a exprimé sa volonté d'inscrire son action dans cette dynamique globale. Elle l'a fait, convaincue que les territoires ont un rôle essentiel à jouer en réponse aux défis majeurs qui sont en train de bouleverser l'ensemble des cadres traditionnels dans lesquels nous évoluons. **La révolution numérique** génère une série de mutations d'une ampleur sans précédent, qui affectent en profondeur nos modes d'organisation et notre rapport au travail, la relation à notre environnement et jusqu'à la manière dont nous interagissons avec nos semblables. Si rien n'est fait, **le dérèglement climatique** pourrait quant à lui se traduire par une montée du niveau des océans d'au moins un mètre dans les cent ans qui viennent et par un flux de 250 millions de déplacés dans le monde dès 2050.

Ces défis s'imposent à nous tous. Nous n'avons pas la faculté de les ignorer. Nous avons seulement **celle de subir les événements, ou alors celle de nous organiser afin d'être en capacité de peser sur leur cours**. C'est ce choix que nous faisons en nous engageant dans la démarche de la Breizh COP – une initiative à ce jour sans équivalent dans aucune

autre Région française. Comme l'a souligné le Président Loïg Chesnais-Girard, ce projet doit être **celui de toute la Bretagne et non seulement celui du Conseil régional**. L'ampleur de la mobilisation qu'il suscitera est la condition indispensable de son aboutissement.

Dans cette perspective, **les grandes instances de concertation régionales** (CESER, CTAP, CRJ, Conférences régionales) y ont été étroitement associées, tout comme **les collectivités locales et EPCI**. Deux structures dédiées à la démarche ont par ailleurs été instituées – **un comité de coordination** de 40 représentants institutionnels et **un comité scientifique** de 23 personnalités qualifiées. Dès 2017, trois premiers temps forts ont marqué le lancement de ce grand projet de transformation de la Bretagne à l'horizon 2040 : le Carrefour des transitions à Saint-Malo, le Carrefour des territoires à Saint-Brieuc et le Forum des mobilités à Brest.

Le 19 avril 2018 s'est tenue à Brest **une session extraordinaire du Conseil régional** exclusivement consacrée à la Breizh COP. À cette occasion, les élus ont eu à débattre d'un rapport d'étape sur les trois premières grandes orientations destinées à former le socle du projet de territoire ainsi que d'une Charte des valeurs et principes que l'ensemble

Le 19 avril 2018 a eu lieu la toute première session décentralisée du Conseil régional de Bretagne à Brest. Elle avait pour objet la Breizh COP.



Session plénière du 19 avril 2018 à Brest

© Groupe S&D

des Bretonnes et des Bretons sont désormais invités à signer en ligne. Car au-delà de l'implication des corps intermédiaires et des experts, le succès de cette démarche suppose **une large mobilisation citoyenne** qui, de fait, s'est déroulée jusqu'en juillet 2018 via **un site d'information** (breizhcop.bzh) et **une plateforme participative** (atelier.bretagne.bzh) sur laquelle chacun a pu exprimer ses idées et donner son avis sur différentes propositions.

Deux outils ludiques ont d'autre part été mis à disposition du public : un jeu en ligne, « Opération Breizh COP », et un jeu de cartes et de plateau, « Strategiezh ». **Un label « Breizh COP »** peut ensuite être décerné à tout organisateur d'événements s'engageant à respecter les valeurs du projet régional. Enfin, **un panel représentatif de 40 Bretonnes et Bretons** a été sélectionné, lesquels sont invités à exprimer leur position sur les différentes orientations et documents produits.

L'objectif est de créer un cadre propice à **l'émergence d'un nouveau modèle de développement** parvenant à combiner la notion de performance et celles de solidarité et d'écologie. La Breizh COP doit permettre d'apporter une réponse adaptée à des défis structurels qui menacent à moyen ou à long terme notre équilibre régional. À titre d'exemple, **comment contenir les risques liés à la surconsommation foncière**, alors que la Bretagne va gagner plusieurs centaines de milliers d'habitants à l'horizon 2040 et qu'elle figure d'ores et déjà parmi les trois

régions françaises ayant le plus fort taux d'artificialisation ?

La question des déchets est également pleinement intégrée dans la démarche Breizh COP. **Un Plan régional de prévention et de gestion des déchets** sera présenté à l'assemblée régionale en 2019. Destiné à s'articuler avec les enjeux de développement économique, d'aménagement de l'espace, de lutte contre les gaz à effet de serre, il sera intégré dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Conformément aux ambitions exprimées dans le cadre de la Breizh COP, la Région a en outre la volonté de créer **une Agence bretonne de la biodiversité**, destinée à apporter une réponse structurée et opérationnelle aux enjeux de perte massive de biodiversité. Ses modalités d'organisation et de fonctionnement devraient être validées par notre assemblée au premier trimestre 2019 pour une mise en œuvre opérationnelle début 2020.

Ces enjeux, et bien d'autres encore, sont **l'affaire de tous et de chacun**, et telle est la raison qui a conduit la Région à lancer cet appel à la mobilisation générale qu'est la Breizh COP. Une mobilisation qui doit s'appuyer sur l'adhésion individuelle autant que sur la participation collective, et qui doit permettre, pour construire cet ambitieux projet d'avenir, de recourir à l'ensemble des

outils disponibles, qu'ils soient prescriptifs, de nature contractuelle ou fondés sur l'engagement volontaire.

III – Ce qui est en cours

La phase de concertation citoyenne s'est achevée à l'été 2018. **Les cinq COP territoriales**, destinées à définir avec les acteurs locaux les buts à atteindre, se déroulent à l'automne. S'ensuivra, au premier semestre 2019, **une phase d'élaboration des instruments** permettant de concrétiser ces objectifs collectivement établis. La concertation sera menée à son terme, puis le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) sera arrêté et l'enquête publique lancée. Après cette phase d'évaluation réglementaire, la version finale du projet d'avenir pour la Bretagne sera soumise au vote des élus régionaux, **dans l'optique d'une entrée en vigueur dès 2020.**

Plus d'une centaine de réunions publiques ont été organisées dans les 4 départements bretons au cours de l'été 2018. Ouvertes à toutes et à tous, elles ont permis à de très nombreux citoyens de débattre de la Bretagne de demain.



Les élu.e.s découvrent le jeu de plateau Strategiezh - Session plénière du 19 avril 2018 à Brest.

© Groupe S&D

Un jeu vidéo a également été créé. Le joueur doit aménager la Région pour construire le meilleur futur possible.



Pour jouer, rendez-vous sur le site internet de la Breizh COP : www.breizhcop.bzh

© Région Bretagne

Vos élu.e.s

Alliance progressiste des Socialistes & Démocrates de Bretagne

Les élu.e.s

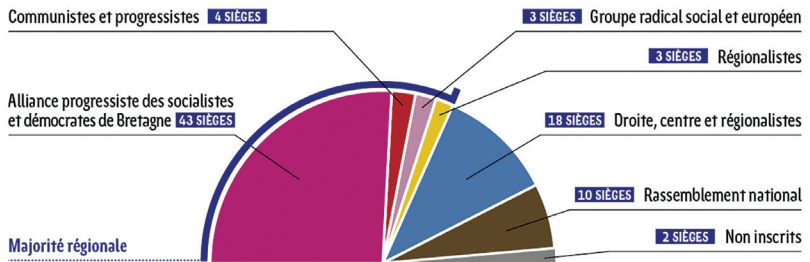


© Groupe S&D

L'Alliance progressiste des élu.e.s Socialistes & Démocrates compte 43 membres parmi les 83 élu.e.s du Conseil régional de Bretagne.

Le groupe S&D est le plus étoffé de l'Assemblée et constitue l'une des composantes de la majorité régionale.

Les 83 membres du Conseil régional de Bretagne



© Région Bretagne



Loïg Chesnais-Girard

Président du Conseil régional de Bretagne

© Emmanuel Pain - Région Bretagne



Olivier Allain

*5^e Vice-Président chargé de
l'agriculture et de l'agroalimentaire*
Côtes-d'Armor



Georgette Bréard

*2^e Vice-Présidente chargée de la
formation, de l'apprentissage
et de l'orientation*
Côtes-d'Armor



Gwenegan Bui

Finistère



Thierry Burlot

*9^e Vice-Président chargé de
l'environnement, de l'eau, de la
biodiversité et du climat*
Côtes-d'Armor



Fanny Chappé

Côtes-d'Armor



Marc Coatanéa

Finistère



André Crocq

Délégué à la transition énergétique
Ille-et-Vilaine



Laurence Duffaud

Ille-et-Vilaine



Richard Ferrand

Finistère



Laurence Fortin

*8^e Vice-Présidente chargée de
l'aménagement territorial*

Finistère



Anne Gallo

*12^e Vice-Présidente chargée du
tourisme, du patrimoine et des
voies navigables*

Morbihan



Evelyne Gautier-Le Bail

Ille-et-Vilaine



Karim Ghachem

*Président de la commission
développement durable*

Finistère



Philippe Hercouët

Côtes-d'Armor



Kaourintine Hulaud

*Présidente de la commission
culture et vie associative*

Morbihan



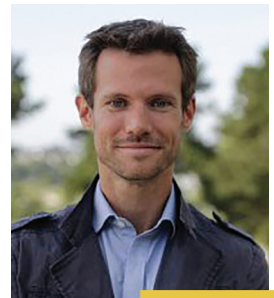
**Elisabeth
Jouneaux-Pedrono**

Morbihan



Roland Jourdain

Finistère



Pierre Karleskind

*7^e Vice-Président
chargé de la mer et des
infrastructures portuaires*

Finistère



**Jean-Michel
Le Boulanger**

*1^{er} Vice-Président
chargé de la culture
et de la démocratie régionale*

Morbihan



Olivier Le Bras

Finistère



Raymond Le Brazidec

Morbihan



Jean-Yves Le Drian

Morbihan



Gaël Le Meur

*Présidente de la commission
éducation, formation et emploi*

Finistère



Gaël Le Saout

*Présidente de la commission
économie, agriculture et mer, Europe*

Morbihan



Nicole Le Peih

Morbihan



Martin Meyrier

*15^e Vice-Président chargé de
l'économie, de l'innovation, de
l'artisanat et des TPE*

Ille-et-Vilaine



Gaëlle Nique

Côtes-d'Armor



Anne Patault

14^e Vice-Présidente chargée de l'égalité, de l'innovation sociale et de la vie associative
Ille-et-Vilaine



Isabelle Pellerin

10^e Vice-Présidente chargée des lycées
Ille-et-Vilaine



Maxime Picard

Morbihan



Bernard Pouliquen

11^e Vice-Président chargé de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la transition numérique
Ille-et-Vilaine



Pierre Pouliquen

13^e Vice-Président chargé des sports et de la jeunesse
Morbihan



Dominique Ramard

Côtes-d'Armor



Emmanuelle Rasseneur

Finistère



Claudia Rouaux

Présidente du Comité technique et du Comité hygiène sécurité et conditions de travail
Ille-et-Vilaine



Catherine Saint-James

Ille-et-Vilaine



**Forough
Salami-Dadkhah**

*4^e Vice-Présidente chargée de
l'Europe et de l'international*

Finistère



Hind Saoud

*Députée à la commande publique
et de la politique d'achat*

Ille-et-Vilaine



Sébastien Sémeril

*Président de la commission
aménagement du territoire*

Ille-et-Vilaine



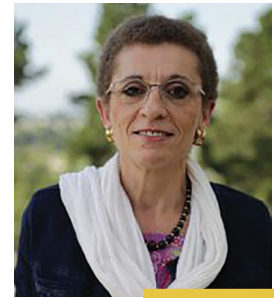
Anne Troalen

Morbihan



Hervé Utard

Ille-et-Vilaine



Sylvaine Vulpiani

Finistère



